

Taden

Bulletin d'Information Municipal

MAG 43



Les victimes tadennaises de la Grande Guerre

1^{er} chapitre

**Les travaux
sur la Résidence du Domaine**



Le mot du maire

Le mot du maire

Ce bel été prolongé, que nous venons de vivre, ne nous a pas mis à l'abri de la tempête en cette rentrée automnale... celle que j'évoque n'est pas d'ordre météorologique mais politique :

- Ras le bol fiscal - eco-taxes - réforme des rythmes scolaires mal préparée et inapplicable à notre niveau - découpage des nouveaux cantons sans logique territoriale.

Beaucoup d'inquiétudes à craindre quant aux conséquences sur l'emploi, le pouvoir d'achat, l'activité économique, ainsi que sur les transferts de charges aux collectivités locales.

Au mois de Mars prochain nous allons renouveler notre Conseil Municipal.

Elu au "scrutin de liste", ce mode sera nouveau pour Taden comme pour toutes les communes de plus de mille habitants :

Cela impliquera parité homme/femme, représentation proportionnelle des listes au sein du conseil, mais également identification par fléchage des délégués au conseil de Dinan-communauté.

C'est avec beaucoup d'émotion que je signe mon dernier édito de TADEN-MAG

Après 37 années, dont 19 comme Maire au service de ma commune et de son inter-communalité, j'ai en effet décidé de ne pas renouveler mon engagement municipal. Cette fonction dans laquelle j'ai mis tout mon cœur et ma conviction, m'a beaucoup apporté et me manquera inévitablement.

Maillon d'une chaîne forgée par nos prédécesseurs, rien n'aurait pu se faire sans une équipe et des services compétents.

Je remercie tous les Tadennais de m'avoir fait confiance.

En vous donnant rendez-vous à notre traditionnel échange de vœux le 8 janvier 2014, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Le Maire
Bertrand CLAUDEVILLE

Votre avis nous intéresse

Que pensez-vous de votre bulletin?

Quelles sont les rubriques que vous préférez?

Quels sont les sujets que vous voudriez y lire?

Trouvez-vous la présentation claire et facile à lire?

N'hésitez pas à nous faire part de toutes vos observations.

Vos réponses sont à envoyer par courrier à la Mairie,
ou par mail, à l'adresse service.communication.taden@orange.fr

La commission communication vous remercie.

**Pour le prochain bulletin prévu en mai 2014,
ne seront retenus que les articles
parvenant à la Mairie au plus tard fin mars 2014**

Edité par la ville de TADEN

Tél. 02 96 87 63 50 - Fax : 02 96 39 86 77
taden.mairie@wanadoo.fr - www.villetaden.com
service.communication.taden@orange.fr

• Directeur de la publication :
Sabrina PETIT - Adjointe chargée de la communication

• Ont participé à ce numéro : Evelyne Thoreux, Jean-Jacques Moisan, Nadine Lemoine, Alain Robert et Bernard Jamet.
• Photos : Jean-Jacques Moisan et Sabrina Petit
• Création et réalisation : Agence Bleu B - T. Eustache
• 7445-10- LE • Tirage : 1500 exemplaires

Les horaires de la mairie

Tous les lundis
de 9h30 à 11h45
et de 13h à 19h

Et du mardi au vendredi
de 9h30 à 11h45
et de 13h30 à 17h

Tél : 02 96 87 63 50
Fax : 02 96 39 86 77

e-mail : taden.mairie@wanadoo.fr
Commission communication :
service.communication.taden@orange.fr

Le Sommaire

Le sommaire



➔ **4**

VIE MUNICIPALE

Le mot du Maire
Révolution dans les urnes
Listes électorales
Assainissement
Concours des maisons fleuries
Marché estival
Compte-rendus du conseil
Etat civil
Manifestations 2014
Aménagement de l'entrée du bourg
Chemin du Pont des Planches
Ruisseau de l'Argentel
Barrage de régulation Le Poulichot
Lotissement le Traversain
Travaux sur la Résidence du Domaine
Départ de l'abbé Gaultier
Repas du CCAS
Une nouvelle aire de covoiturage
Bibliothèque
Cérémonie du 11 novembre
La saison du Camping "La Hallerais"
CNI - Passeport
Cimetière communaux
Comment sont calculés mes impôts ?
Noces d'or : M. et Mme Samson &
M. et Mme Cordon
Permis - Autorisations de travaux



➔ **24**

VIE CULTURELLE

Les victimes tadennaises
de la Grande Guerre

➔ **26**

VIE ASSOCIATIVE

Dinan Québec à Taden
Marché de Noël
Taden, Culture & Patrimoine
Club de Football
Section Foot loisir
Construction d'un bâtiment
modulaire au bourg



➔ **30**

VIE SCOLAIRE

La vie de nos écoles
Les rythmes scolaires

➔ **31**

ENVIRONNEMENT

Pôle fruitier de Bretagne
Un poulailler dans son jardin

➔ **33**

INFOS DIVERSES

Nouveau permis de conduire
Don du sang, don d'organes
Victimes de violence
Badge déchetteries
Sécurité routière
Vacances à la neige
Intoxication au monoxyde de carbone
Médailleurs d'honneur
Aides aux étudiants
Mission locale
Recensement
Bébé Com' Com'

➔ **41**

VIE PRATIQUE

Santé :
bien préparer l'hiver
Jardin : en attendant l'hiver
Recette



**N'oubliez pas notre concours
des maisons illuminées
en dernière page**

Révolution dans les urnes

Pour certains, c'était une habitude : « Je barre 2 noms sur la liste A et je les remplace par 2 noms de la liste B ou je barre des noms sur les deux listes en faisant attention d'en garder 19 et je mets le tout dans l'enveloppe ».

MAIS ATTENTION, lors des prochaines municipales, tout va changer dans les villes de plus de 1000 habitants.

Finies les candidatures isolées et le panachage. Bienvenue dans le monde du scrutin majoritaire. La réforme a

été définitivement adoptée en avril dernier.

Trois points pour résumer :

① Le nouveau mode de scrutin officialise la parité : chaque liste doit comporter autant de femmes que d'hommes.

② La représentation proportionnelle permet aux listes minoritaires de faire leur entrée dans les conseils ou d'y obtenir plus de sièges qu'auparavant.

Et très important...



③ Liste «tout ou rien».

On vote pour une seule liste.

Tout ajout, suppression ou inscription sur le bulletin le rend nul.

Inscription sur les listes électorales

avant le 31 décembre 2013

Comment s'inscrire sur les listes électorales ?

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (liste transmise par l'INSEE, suite au recensement effectué à l'âge de 16 ans pour la journée militaire). Un courrier est adressé aux jeunes concernés par la Mairie pour les aviser de leur inscription.

En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes fait l'objet d'une démarche volontaire.

L'inscription sur les listes électorales est possible :

- soit en se rendant à la mairie avec les pièces exigées, formulaire d'inscription, pièce d'identité et justificatif de domicile*

*En résidence principale : facture de moins de 3 mois, eau, gaz, électricité, téléphone, avis d'imposition ou quittance de loyer, etc....

En tant que contribuable, en résidence secondaire : les 5 derniers avis d'imposition (taxe foncière ou d'habitation)

- soit par courrier en envoyant à la mairie le formulaire d'inscription, une photocopie d'une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

Demande d'inscription sur les listes électorales
Mod. à jour le 23.10.2012 - Directeur de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Accéder au Formulaire

Mairie en charge de l'inscription

Carte n°12659/01

Permet aux personnes de nationalité française de demander leur inscription sur les listes électorales. Accès à la notice explicative carte n°51114801

Le formulaire d'inscription peut être remis en mairie ou téléchargé sur le site mon.service-public.fr

Merci de bien vouloir signaler vos changements d'adresses pour les mises à jour des listes électorales.

Assainissement

L'INFO assainissement

la feuille d'information sur l'assainissement collectif

2012

C. DE C. DE DINAN - CENTRE

Entrée du rapport annuel 2012 sur la performance du service public. Disponible en mairie de DINAN

ORGANISATION	EXPLIQUÉ	COLLECTE DES EAUX USEES	EPURATION	PRIX
Intercommunale	Le service d'assainissement collectif de la C. de C. de Dinan - Centre regroupe les communes de Aucealeuc, Bobital, Brusvilly, Hinglé (le), Saint-Samson-sur-Rance, Vicomté-sur-Rance, Dinan, Lanvally, Léhon, Quévert, Taden et Tréluhan.	Un réseau de 286 km	6 stations	273,11 € pour 120 m³
	La population desservie est de 34 000 habitants.	Le réseau collecte les eaux usées provenant de 16 892 habitations ou immeubles et 4 industriels ou autres.	Les eaux usées sont traitées par : - la station d'épuration de La Hise (située à Saint-Samson-sur-Rance) : 2 700 EH, - la station d'épuration du Chemin de Halage (située à Lanvally) : 52 000 EH, - la lagune aérée au sud du Bourg d'AUCEALEUC (située à Aucealeuc) : 700 EH, - la lagune naturelle de Trélat (située à Taden) : 500 EH, - la station d'épuration de St Plat (Lanvally) (située à Lanvally) : 400 EH, - la station d'épuration par lit bactérien de La Vicomté sur Rance (située à la Vicomté-sur-Rance) : 500 EH.	Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé.
	La société SEDUD a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service.	Le réseau est composé de 286 km de collecteurs et 38 postes de refoulement.	Les boues résiduelles d'épuration sont épanchées sur sol agricole ou incinérées.	Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera 273,11 € (sur la base du tarif du 1 ^{er} janvier 2013, toutes taxes comprises). Soit en moyenne 2,28 €/m³, + 1,05 % par rapport à 2012.
	La communauté de communes garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.			Sur ce montant, 60 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 25 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 15 %.



Concours des **maisons fleuries**

12 inscrits pour cette édition 2013. Avec un été pareil, que de fleurs dans les jardins!

Une fois de plus, les participants ont joué le jeu de la couleur, de la diversité et de l'harmonie et ils ont convaincu le jury.

La remise des prix a eu lieu le 19 septembre à la mairie.

C'est dans une ambiance plutôt familiale que ce jour là, autour d'un verre, chacun a échangé ses techniques avec son voisin.

Le jury était composé de Sabrina Petit adjointe chargée de la communication, organisatrice du concours, accompagnée de Jean-Jacques Moisan, adjoint et photographe amateur pour le concours, Alain Robert conseiller municipal, Jean-Yves Jamet, conseiller municipal, et (ancien responsable espaces verts) et Marie-Joseph Voisin, conseillère municipale.

Ce concours est organisé, de manière à encourager toutes les démarches servant à l'amélioration du cadre de vie de la commune.



Liste des participants et place

Place	Nom prénom
Ex aequo à la 1 ^{re} place	M. HAMON ROBERT Mme CHAMPAGNE MONIQUE
3	M. LEJEUNE GEORGES
4	M. BOISSIERE GERARD
5	M. BUCHON ROMAIN
6	Mme LEMEE GISELE
7	Mme FAVREL ANITA
8	M. PASDELOU JEAN-MICHEL
9	Mme DUPRE JOELLE
10	M. CHEENNE DANIEL
11	M. AUFFRAY JEAN-YVES
12	Mme DURAND THIPHAINE

Le **marché estival** : encore **une belle réussite !**



Pour cette 17^e édition, les artistes étaient tous exceptionnels.

Bourrés de talent et d'énergie, ils ont tous eu à cœur de donner le meilleur d'eux-mêmes pour le plus grand plaisir de tous. Quoi de mieux que d'écouter un concert au soleil, en sirotant un verre... ?

Du chant marin au rock, en passant par du pop, cela a été un vrai plaisir que de les écouter chaque vendredi de juillet et août.

Outre les exposants habituels que nous retrouvons avec plaisir depuis des années, quelques nouveaux sont venus cet été proposer leurs produits artisanaux.

Avec un temps exceptionnel, le bilan de cette 17^e édition est plutôt positif. Le décor du Manoir de la Grand-Cour a charmé les nouveaux qui ont déjà réservé leur emplacement pour la saison 2014.



Les Compte-rendus des réunions du conseil municipal

19 juin 2013

➤ AFFAIRE N° 01

TARIFS DE LOCATION MAISON DU TEMPS LIBRE

SALLE POLYVALENTE DE TRELAT A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2014

Dénomination du locataire	Location salle avec ou sans mobilier	Chauffage - Electricité	Location de la cuisine	Location couvert par personne	Observations
Associations subventionnées (*)	170,00	0,16 € le kw	40,00	0,25	1 location gratuite/an
Associations non subventionnées et comités d'entreprises TADENNAIS	210,00	0,16 € le kw	55,00	0,25	Néant
Personnes résidant sur la commune / Mariage, repas de famille ...	220,00	0,16 € le kw	55,00	0,25	Néant
Personnes privées, comités d'entreprises et organisateurs divers hors commune	400,00	0,16 € le kw	60,00	0,25	Néant

Toute situation non prévue dans ce règlement sera éventuellement traitée par dérogation du Maire.

L'utilisation de la salle MTL pour l'organisation de bal ou après-midi dansant (thés dansants, cabarets...) par les associations locales subventionnées fera l'objet d'une location de 80,00 € à laquelle seront facturées les consommations d'électricité au prix de 0,16 € le kilowatt; La première location étant toujours gratuite.

Les tarifs concernant la **location de vaisselle et de matériel** sans occupation de la salle sont les suivants :

Tarif calculé pour une personne	Taden	Hors commune
Couvert avec plats	0,62 Euro	Exclus
Couvert sans plats (voir détail ci-dessous *)	0,46 Euro	Exclus
Chaise	0,30 Euro	0,75 Euro
Table	1,22 Euro	2,50 Euro
Verre seul (champagne, apéritif ...)	0,15 Euro	0,30 Euro

Définition du couvert :

1 assiette creuse	1 fourchette	1 verre à eau
1 cuillère	2 assiettes plates	1 couteau
1 verre à vin	1 petite cuillère	1 assiette à dessert
1 fourchette à poisson	1 verre à liqueur	1 tasse à café

Les couverts seront rendus dans un parfait état de propreté. Si tel n'était pas le cas, le nettoyage se fera en régie aux frais du signataire (tarif horaire forfaitaire : 20,00 €).

Remplacement du matériel manquant :

Vaisselle	Euros	Matériel	Euros
Assiette	2,75 €	Torchon	5,35 €
Verre	2,15 €	Table	175,00 €
Couteau, fourchette, cuillère	1,10 €	Plateau de table	46,00 €
Tasse, ramequin	1,10 €	Pieds de table (deux)	31,00 €
Broc " type Arc "	3,05 €	Entretoise de table	16,00 €
Cendrier	0,75 €	Chaise	30,50 €

Le matériel manquant, non chiffré dans ce tarif, sera remplacé aux frais du signataire sur devis. L'opération de commande, pour remplacement du matériel, sera assurée par l'agent communal, responsable de la salle.

Intervention de personnel pour nettoyage

Par ailleurs, il vous est proposé de confirmer le montant horaire de VINGT EUROS (20,00 €) pour intervention des services techniques facturée aux locataires, en raison de l'état de propreté de la salle nécessitant un nettoyage (sols, cuisine, mobilier etc...).

Caution de garantie

Il vous est également proposé de revoir le montant de la caution demandée lors de la réservation de la salle, actuellement fixée à la somme de 305,00 €, et de fixer le nouveau montant à la somme de HUIT CENTS EUROS (800,00 €) à compter du 1^{er} janvier 2014.

➤ AFFAIRE N° 02

FINANCES / TARIFS CANTINE SCOLAIRE

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, fixent les tarifs des divers repas servis à la cantine scolaire municipale, à compter de la rentrée scolaire 2013 - 2014, comme suit :

- Enfants : 2,62 Euros
- Contrats ou stagiaires employés à la commune : 2,62 Euros
- Enseignants, personnel communal : 4,28 Euros
- Encadrants du jardin d'enfants : 4,28 Euros
- Personnes extérieures bénéficiaires : 4,28 Euros

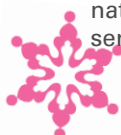
sur décision de la Commission du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de TADEN.

- Enfants du Jardin d'enfants de la CODI : 3,30 Euros

➤ AFFAIRE N° 03

RESSOURCES HUMAINES CONTRAT D'APPRENTISSAGE

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, acceptent d'accueillir un jeune en contrat d'apprentissage pour une durée de deux ans, dans le cadre de la préparation au Certificat d'Aptitude Professionnel Agricole (CAPA), option travaux paysagers. Le contrat sera établi pour un démarrage au mois de septembre 2013 et pour une période de deux ans



➡ AFFAIRE N° 04

AFFAIRES FONCIERES - CESSION DE TERRAIN / DELAISSE DE VOIRIE

Les membres du conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité autorisent la vente d'un terrain au lieu-dit « La Prévostais » à Monsieur & Madame Pierre GOUÉLOU, au prix de cinquante centimes toutes taxes comprises le mètre carré et confirment que les frais de géomètre et d'acte notarié seront à la charge des acquéreurs.

➡ AFFAIRE N° 05

FINANCES - LOGICIEL INFORMATIQUE DE GESTION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte l'acquisition d'un logiciel informatique de gestion de la présence et de la facturation des enfants fréquentant la cantine scolaire municipale et la garderie municipale ainsi que l'achat de 2 tablettes pour le pointage sur les sites, pour un montant total de 4 186,00 € TTC.

➡ AFFAIRE N° 06

PERSONNEL CENTRE DE GESTION DES COTES D'ARMOR

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité confirme l'affiliation de la Commune de TADEN au Centre de Gestion des Côtes d'Armor, et adopte les termes de la convention d'adhésion de la Commune de TADEN aux missions supplémentaires à caractère facultatif du Centre de Gestion des Côtes d'Armor.

➡ AFFAIRE N° 07

AFFAIRES FONCIERES CESSION DE TERRAIN RESIDENCE LE BOIS COUDRAY VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Les membres du conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, autorisent la vente de parties de terrains à la résidence Le Bois Coudray, à Monsieur & Madame Gérard GUGGER, au prix de quarante euros et de cinquante centimes toutes taxes comprises le mètre carré, et confirment que les frais de géomètre et d'acte notarié seront à la charge des acquéreurs, Monsieur et Madame GUGGER Gérard.

31 juillet 2013

➡ AFFAIRE N° 01

AFFAIRES GENERALES - RÉPARTITION DES SIÈGES COMMUNAUTAIRES DE DINAN COMMUNAUTÉ

Dinan Communauté				
	Communes	Population Municipale (sans double compte)	Nb de délégués existant	Nb de délégués en cas d'accord pour une répartition libre des sièges et 25% de sièges supplémentaires *
CODI	Aucaleuc	893	2	1
	Bobital	1036	2	2
	Brusvily	1065	2	2
	Calorguen	671	2	1
	Dinan	10 819	13	11
	Le Hinglé	832	2	1
	Lanvallay	3 735	4	4
	Léhon	3 064	4	4
	Pleudihen-sur-Rance	2 825	3	3
	Quévert	3 626	4	4
	Saint-Carné	891	2	1
	Saint-Hélen	1 234	2	2
	Saint-Samson-sur-Rance	1 520	2	2
	Taden	2 297	3	3
	Trélivan	2 501	3	3
	Trévron	704	2	1
	La Vicomté-sur-Rance	950	2	1
	Vildé-Guingalan	1 199	2	2
Total de délégués sans la fusion			56	
CCPE	Les Champs-Géraux	1 036	4	2
	Évran	1 664	4	2
	Plouasne	1 554	4	2
	Le Quiou	339	2	1
	Saint-André-des-Eaux	248	2	1
	Saint-Judoce	549	3	1
	Saint-Juvat	642	3	1
	Tréfumel	265	2	1
Total de délégués sans la fusion			24	
TOTAL	26	46159	80	59

Les membres du conseil municipal de la Commune de TADEN, donnent un avis favorable, à l'unanimité, à la proposition de répartition des sièges communautaires au sein de la prochaine assemblée issue des prochaines élections municipales, suivant les modalités présentées dans le tableau ci-dessus exposé.



ÉTAT CIVIL

ILS SONT NÉS...

Le 06 mai 2013 à DINAN
Soen COUTANT
13, Les Côteaux de Beauregard

Le 14 mai 2013 à DINAN
Axel DUCLOS
18, Les Jardins de Trélat

Le 31 mai 2013 à DINAN
Louison LIMPORTUN
5, Jugonnet

Le 14 juin 2013 à DINAN
Lucas GINESTE
22, La Grande Allée

Le 18 juillet 2013 à DINAN
Lenny LHOTELLIER
2 Rés. Le Courtil La Chapelle

Le 19 juillet 2013 à DINAN
Victor GLEMET
9, rue de la Grande Cocagne

Le 30 juillet 2013 à DINAN
Sloan IKOLLO NDOUMBE
22, rue de la Grande Cocagne

Le 12 août 2013 à SAINT-MALO (35)
Coline OVEL
9, Les Jardins de Trélat

Le 23 août 2013
à SAINT-GREGOIRE (35)
Eden PHILIPPE MERDRIGNAC
63, La Grande Allée

Le 23 août 2013 à DINAN
Aaron GUIDALI
10, Les Jardins de Trélat

Le 10 octobre 2013 à DINAN
Maëva MILON
5, Le Clos des Alleux

Le 10 octobre 2013 à DINAN
Mélina MILON
5, Le Clos des Alleux

Le 18 octobre 2013 à DINAN
Mélyne GINGAT
8, Les Côteaux de Beauregard

AFFAIRE N° 02

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

Une consultation auprès des entreprises a été lancée pour les travaux d'aménagement de voirie et paysager de l'entrée du bourg / tranche n° 2 (rues du Manoir, de l'Asile des Pêcheurs et du Petit Bon Espoir).

Après le contrôle technique des offres et le rapport d'analyses établis par les bureaux d'études Gilles GAROS, Maître d'œuvre de l'opération, et GUILLEMOT, les membres de la commission ont donné une suite favorable à la présente consultation, et proposent de retenir les offres suivantes :

- Lot n°1 - Terrassements - Voirie
Entreprise EUROVIA BRETAGNE
montant hors taxes : 228 891,00 €
- Lot n°2 - Espaces Verts
Entreprise BROCELIANDE PAYSAGES
montant hors taxes : 67 045,33 €

Les membres du conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité donnent un avis favorable aux propositions émises par les membres de la commission municipale d'analyses des offres.

26 septembre 2013

AFFAIRE N° 01

PERSONNEL CAMPING MUNICIPAL

Par correspondance en date du 31 juillet 2013, Madame Aurélie FROGER, hôtesse d'accueil trilingue au camping municipal de la Hallerais, sollicite une reprise de travail à temps partiel, à 80%, dans le cadre du temps partiel de droit, suite à son congé maternité se terminant le 22 septembre 2013.

Madame Aurélie FROGER, hôtesse d'accueil au camping municipal exercera un service à temps partiel de droit, organisé dans un cadre annuel : le service sera organisé sur l'année civile.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, accepte les conditions d'emploi à temps partiel de 80% de Madame Aurélie FROGER

AFFAIRE N° 02

FINANCES / CAMPING MUNICIPAL DE LA HALLERAIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la société " The CARAVAN' CLUB " pour l'année 2014.

AFFAIRE N° 03

FINANCES / CAMPING MUNICIPAL DE LA HALLERAIS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la société " SELECT SITES " pour l'année 2014.

AFFAIRE N° 04

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité le rapport annuel de la CODI sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de l'exercice 2012.

AFFAIRE N° 05

CONTRAT D'ENTREPRISE DE SERVICES

L'Association Service Commun Achat propose une assistance aux collectivités par une adhésion auprès de l'Association et de bénéficiaires des tarifs préférentiels en ce qui concerne des besoins alimentaires et hors alimentaires.

Il ne s'agit pas d'un contrat de sous-traitance du service ou d'un contrat de mandat, ni d'un contrat de partenariat mais d'une mission accessoire à la mission principale de la collectivité à l'approvisionnement de denrées alimentaires pour les établissements dont elle a la charge

Le prestataire propose les services suivants, à établir conjointement avec les services compétents :

- Organisation des consultations auprès des fournisseurs en alimentaires et hors alimentaires, négociation des tarifs.
- Organisation des commissions de



marchés auxquelles sont conviés les adhérents pour définir le choix des fournisseurs à retenir sur une période donnée.

- Confirmation des marchés auprès des fournisseurs retenus et envoi des catalogues aux établissements adhérents.

- Vérification d'exécution du contrat de marché.

- Suivi de l'exécution du marché.

Un droit d'adhésion de 30 euros est demandé par le prestataire ainsi qu'une somme forfaitaire de 150 euros (sauf la 1^{re} année d'adhésion) correspondant à un abonnement permettant à la collectivité de recevoir toutes les informations utiles pour pouvoir établir, conjointement avec le prestataire, le niveau de ses demandes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, émet un avis favorable à l'unanimité à la proposition de contrat d'adhésion à l'Association Service commun d'achat présentée par son Président M. François MOUCHEL

➡ AFFAIRE N° 06

TRAVAUX / SDE 22 - DESSERTE EN ELECTRICITE RUE DU TRAVERSAIN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le projet d'alimentation basse tension relatif à la desserte en électricité de deux lots supplémentaires, rue du Traversain à TRELAT en TADEN, présenté par le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 6 500,00 euros T.T.C.

La commune ayant transféré la compétence de base " électricité " au Syndicat, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement au taux de 40 % du coût TTC.

➡ AFFAIRE N° 07

TRAVAUX / SDE 22 - ECLAIRAGE PUBLIC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet des travaux de l'éclairage public de la rue de l'Asile des Pêcheurs et des abords du service technique municipal en TADEN, présenté par le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 21 000,00 euros T.T.C.

La commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de compensa-

tion de la T.V.A. et percevra de la commune une subvention d'équipement au taux de 50 % du coût TTC

➡ AFFAIRE N° 08

AFFAIRES GENERALES / DENOMINATION DES RUES ZAC EXTENSION DES ALLEUX

Pour permettre une mise à jour des plans cadastraux du secteur des Alleux, les services des Impôts Fonciers et du Cadastre ont sollicité la Communauté de Communes pour la désignation des nouvelles rues créées au sein de la nouvelle zone extension des Alleux.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport ci-dessus, et après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte la proposition de noms des rues de la nouvelle zone d'activités ZAC Extension des Alleux et autorise Monsieur le Maire à transmettre ces informations à l'ensemble des prestataires de services

Rue de la Tramontane (continuité de la rue existante sur la zone précédente),
Rue du Solano,
Rue du Ponant,
Rue d'Aquilon,
Impasse Galerne

28 octobre 2013

➡ AFFAIRE N° 01

TRAVAUX - OPERATION LE TRAVERSAIN A TRELAT - ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Dans le cadre du projet d'aménagement et de construction de 18 logements par DINAN CODI HABITAT, rue du Traversain sur le secteur de TRELAT en TADEN, la Communauté de Communes de DINAN nous a transmis une proposition financière pour les travaux de raccordement du réseau d'adduction d'eau potable.

Ces travaux concernent le raccordement du réseau d'adduction d'eau potable (AEP) en diamètre 110 mm PVC, sur une longueur d'environ 20 mètres, depuis le réseau public existant situé sous la route départementale n° 2 et jusque la conduite existante, mais hors service, située de l'autre côté de la RD n°2 sur le parking.

➡ ETAT CIVIL

ILS NOUS ONT QUITTÉS...

Le 08 mai 2013 à DINAN

Jean GRALL

34, La Grand'Cour

Le 13 mai 2013 à DINAN

Eugénie BOIVIN, épouse MORIN

18, Loc Maria

Le 20 mai 2013 à TADEN

Louis BRÉBAN

6, Le Domaine

Le 27 juin 2013 à TADEN

André GILLOUARD

3, Impasse de la Rabine

Le 30 juin 2013 à TADEN

Louis GOUPIL

5, rue de la Rabine

Le 19 juillet 2013 à DINAN

Jean LECRIOUX

2, Le Coudray

Le 25 juillet 2013 à DINAN

Gilbert GROMELLON

6, rue de la Grande Cocagne

Le 8 août 2013 à DINAN

Céline LABBÉ, épouse BOISSIERE

1, La Grande Allée

Le 13 septembre 2013 à DINAN

Gilbert BOUVIER

31, Le Domaine

Le 02 octobre 2013 à DINAN

Simone BÉREST ép. CHÂTEAU

73, Le Domaine



➤ ETAT CIVIL

ILS SE SONT DIT "OUI"...

Le 15 juin 2013

Vincent OUTIL et Laëtitia MACÉ

11 rue de la Ville au Comte
22100 TADEN

Le 29 juin 2013

Fabien CHÉENNE

21 rue de la Ville au Comte
22100 TADEN

Et Céline PIERRE

53 avenue des Romains
à BRUZ (35)

Le 13 juillet 2013

Yohann WARNIMONT

491 Av. d'Estienne d'Orves Rés.
Kissling Bât D appt 173
à LA SEYNE-SUR-MER (83)

Et Charlotte HERVÉ

9 Vildé 22100 TADEN

BAPTÊMES CIVILS

Le 03 août 2013

Liam PROVOST

31 Le Bois Coudray

Le 24 août 2013

Alisson LE JUEZ - AUBRY

1 La Huais

Le 24 août 2013

Lucie MOUTEL

51 La Grande Allée

Le 24 août 2013

Nathan MOUTEL

51 La Grande Allée

Le coût total estimé des équipements à réaliser s'élève à la somme de 13 000,00 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour et une abstention (J. BAUX) autorise Monsieur le Maire à signer le devis établi par la Communauté de Communes de DINAN et estimant le montant de l'opération à réaliser à la somme TTC de treize mille euros (13 000,00 euros T.T.C.).

➤ AFFAIRE N° 02

FINANCES - SUBVENTIONS TENNIS CLUB TADEN-DINAN - EMPLOI D'ANIMATEUR SPORTIF ANNEE 2014

Une convention tripartite relative à l'emploi d'un animateur sportif au sein de l'association " TENNIS CLUB TADEN-DINAN " a été établie entre le Conseil Général des Côtes d'Armor, la Commune de TADEN et l'association permettant la prise en charge par chacun des cosignataires d'un tiers du coût total du poste d'animateur sportif.

La participation financière annuelle demandée à la commune était de 7 812,00 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le renouvellement pour une année de la convention tripartite et la participation financière de la commune au financement de cet emploi d'animateur sportif pour un montant annuel de 7 812,00 euros pour la période du 1^{er} octobre 2013 au 30 septembre 2014,

➤ AFFAIRE N° 03

FINANCES / EMPRUNT

Des travaux divers d'aménagement de voirie ont été réalisés au cours des exercices budgétaires de 2012 et de 2013. L'aménagement de la rue du Manoir et des abords de la mairie ainsi que l'opération de restructuration de la voirie et des espaces verts de la résidence du Domaine ont été effectués ou sont en cours d'achèvement.

Dans le cadre de la préparation budgétaire de l'exercice 2013, un emprunt de 500 000 euros a été inscrit en prévision de recettes de la section d'investissement pour permettre l'équilibre budgétaire.

Compte tenu de la réalisation des travaux et des besoins de financement

de la section d'investissement du budget général de la commune, une consultation a été réalisée auprès de trois organismes bancaires pour un montant d'emprunt à taux fixe de 500 000 euros sur une période de 20 ans.

La banque du Crédit Mutuel de Bretagne - CCM de DINAN a remis la meilleure offre sur la base d'un montant de 500 000 euros sur une durée de 20 ans :

Le Conseil Municipal, par 14 voix et une abstention (J. BAUX), autorise M. le Maire à signer le contrat de prêt avec l'établissement prêteur « CMB » pour un montant de 500 000 euros sur une durée de 20 ans au taux fixe de 4,11% - échéances trimestrielles et amortissement constant du capital.

➤ AFFAIRE N° 04

PERSONNEL / RESSOURCES HUMAINES - SERVICES SCOLAIRES

Compte tenu des conditions actuelles de fonctionnement de l'école maternelle du Moulin et de l'école primaire des Forges et de la répartition des élèves de maternelle sur les deux sites, un troisième agent chargé d'encadrer les enfants et de suppléer le professeur des écoles pour la grande section, a été affecté à TRELAT.

Compte tenu de la réglementation et des nécessités de service dues au nombre d'enfants inscrits dans les diverses sections maternelles, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la création d'un emploi d'adjoint technique de 2^e classe à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 31 heures 30 annualisée, à compter du 25 novembre 2013.

➤ AFFAIRE N° 05

DINAN COMMUNAUTE - STATUTS

Au 1^{er} janvier 2014, une nouvelle Communauté de communes, Dinan Communauté, sera créée. Le processus de création territoriale de Dinan Communauté intervient selon les règles légales sous réserve de l'appréciation des Communes membres de la Communauté de communes.

Dinan Communauté est une communauté de communes ayant vocation à permettre aux communes de déterminer ensemble un projet de territoire et d'avenir pour le bassin de vie dinannais.

Le Conseil Municipal, par 14 voix pour et une abstention (J. BAUX), adopte les statuts de Dinan Communauté et



autorise la création du Budget Principal et des budgets annexes de Dinan Communauté.

➡ **AFFAIRE N° 06**

URBANISME - PROCEDURE DE REVISION ALLEGEE ET DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Afin de permettre l'adaptation du Plan Local d'Urbanisme aux évolutions récentes de la commune, la Commune de TADEN souhaite procéder à une révision allégée et à une modification du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 26 février 2008.

La révision allégée du P.L.U. concerne la levée de la bande de recul de part et d'autres de la route départementale n° 2 reliant DINAN à SAINT-MALO, compte tenu du déclassement de la voie à grande circulation qui justifiait le recul actuel au P.L.U.

La modification du P.L.U. permettant :

- sur le secteur 2AU de TRELAT, située face à l'école primaire des Forges de lever l'emplacement réservé n° 16, de modifier l'orientation d'aménagement et de programmation de la zone de la Goupillière,
- de permettre le redécoupage du zonage de la zone 1AUB1 non urbanisable en l'état et la modification de l'orientation d'aménagement,
- la modification du règlement graphique et littéral du P.L.U.

Une proposition d'honoraires du bureau d'études PRIGENT & ASSOCIES a été adressée à la Commune pour un montant hors taxes de 3 500,00 euros pour l'ensemble des études concernant la " révision allégée " et la modification du P.L.U.

Après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré par 14 voix et une abstention, le conseil municipal décide de donner un avis favorable à la mise en révision allégée et à la modification du P.L.U. ;

➡ **AFFAIRE N° 07**

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX ESPACES VERTS

Les travaux d'aménagement des espaces verts de la résidence du Domaine ont été attribués, suite à une procédure d'appel d'offres réglementaire, à l'entreprise LE PUIL ESPACES VERTS pour le lot n° 2 " Espaces verts".

A l'occasion des travaux d'aménagement de la voirie et des espaces verts et, des diverses réunions de chantier effectuées chaque semaine en présence des entreprises, du maître d'œuvre et des représentants de la commune, quelques adaptations techniques ont été apportées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché n° 09/2012 avec l'entreprise LE PUIL ESPACES VERTS pour un montant de travaux supplémentaires de 2 522,00 euros hors taxes.

➡ **AFFAIRE N° 08**

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX TERRASSEMENTS VOIRIE

Les travaux d'aménagement de voirie de la résidence du Domaine ont été attribués, suite à une procédure d'appel d'offres réglementaire, à l'entreprise SACER (nouvellement COLAS Centre Ouest - Agence SACER RENNES) pour le lot n° 1 " Terrassements - Voirie ".

A l'occasion des travaux d'aménagement de la voirie et des espaces verts et des diverses réunions de chantier effectuées chaque semaine en présence des entreprises, du maître d'œuvre, des représentants des riverains et de la commune, quelques adaptations techniques ou travaux supplémentaires ont été réalisés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 14 voix pour et une abstention, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché n° 08/2012 avec l'entreprise COLAS - SACER pour un montant de travaux supplémentaires de 40 263,50 euros hors taxes.

➡ **AFFAIRE N° 09**

URBANISME / CADASTRE DENOMINATION DE DEUX LOTISSEMENTS « LA GRANDE ALLEE ET LA PRAIRIE » ET UNE RUE « CHEMIN DE LA CRECHE »

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- adopte la dénomination " résidence la Grande Allée ",
- adopte la dénomination " résidence la Prairie "
- adopte la dénomination " rue de la Crèche "
- charge Monsieur le maire de communiquer cette information notamment aux services de la Poste et autres services publics.

➡ **MANIFESTATIONS 2014**

8 Janvier	VŒUX DU MAIRE
Municipalité - Salle MTL	
14 Janvier	ASSEMBLEE GENERALE & GALETTE DES ROIS
Club de l'amitié. Salle MTL	
15 Janvier	ASSEMBLEE GENERALE
FNACA - Salle Neuville	
15 Janvier	REPAS
Entrez dans la danse - Salle MTL	
20 Janvier	CONCOURS DE BELOTE
Club de l'amitié - Salle MTL	
26 Janvier	GALETTE DES ROIS
Football - Salle MTL	
4 Février	CREPES
Club de l'amitié - Salle Neuville	
15 Février	SPECTACLE
Taden Animations - Salle MTL	
15 février	CONCOURS D'ALUETTE
Club de l'amitié- Salle Neuville	
28 Février	POTEE
Club de l'amitié - Salle Neuville	
1 Mars	REPAS
Amicale des chasseurs - Salle MTL	
15 Mars	COUSCOUS
Football - Salle MTL	
19 Mars	REPAS
Entrez dans la danse - Salle MTL	
22 Mars	COUSCOUS
Club de l'amitié - Salle MTL	
23 Mars	1^{er} tour des élections municipales
30 Mars	2^e tour des élections municipales
22 Avril	LOTO
Club de l'amitié - Salle Neuville	
27 Avril	THE DANSANT
Club de l'amitié - Salle MTL	



MANIFESTATIONS 2014

27 Avril

PECHERIE

Football - Etang de Trélat

11 Mai

FOIRE A TOUT

Taden Animation - Parking Bricomarché

18 Mai

ASSEMBLEE GENERALE

Football- salle Frémur

23 & 24 mai

TOURNOI DE FOOT

Football - Trélat

25 Mai

Elections Européennes

1 Juin

TRIATHLON - CEPS Dinan Armor

Bords de Rance

1 Juin

THE DANSANT

Club de l'amitié - Salle MTL

14 Juin

FEU DE LA SAINT JEAN

Taden Animation

22 Juin

PECHERIE - Amicale des chasseurs

Etang de Trélat

24 Juin

LOTO

Club de l'amitié - Salle Neuville

28 Juin

KERMESSE

Amicale laïque

6 Juillet

REPAS de FIN D'ANNEE

Entrez dans la Danse - Salle MTL

6 Juillet

VIDE GRENIER

Taden Animation - Manoir

17 Août

VIDE GRENIER

Taden Animation - Manoir

03 Septembre

GRILLADES

Club de L'Amitié - Salle Neuville.

21 Septembre

THE DANSANT

Club de l'Amitié -Salle MTL

30 Septembre

LOTO

Club de l'amitié - Salle Neuville

19 Octobre

REPAS DU CCAS

Salle MTL



Aménagement de l'entrée du bourg de Taden - Tranche 2

Rue du Manoir, rue de l'Asile des pêcheurs, rue du Petit Bon Espoir, "le couvent".

Maitre d'ouvrage ou client :

Mairie deTADEN, M. le Maire deTADEN

Architecte Paysagiste :

Agence Gilles Garos de NANTES

Maitre d'œuvre - Voierie Réseaux

Divers - suivi de chantier - Facturation : Cabinet GUILLEMOT de ST GREGOIRE

Rappel de la consultation

La présente consultation concerne l'aménagement du centre bourg de la commune de TADEN. La procédure adaptée comporte 2 lots

- **Lot n°1** : Terrassements -voirie - assainissement ; 6 offres enregistrées dans les délais.

- **Lot n°2** : espaces verts : 7 offres enregistrées dans les délais.

Toutes les candidatures ont été jugées recevables et analysées. Les critères retenus pour le jugement des offres

sont pondérés de la manière suivante:

- > Valeur technique, note de 0 à 60, comptera pour 60% dans le classement

- > Prix des prestations, note de 0 à 40, comptera pour 40% dans le classement.

Pour le lot n° 1, l'entreprise EUROVIA sera retenue avec la note "valeur technique" de 52,80/60 et la note "critères prix " de 40/40 soit une note globale de 92,80 /100.

Pour le lot n° 2, l'entreprise BROCELIANDE PAYSAGE sera retenue avec la note "valeur technique" de 47,4/60 et la note "critère prix" 40/40, soit une note globale de 87,4/100.

L'estimation globale réalisée par le Maître d'œuvre de l'opération

Lot n°1 + lot n°2 = 365 904€ HT.

Les offres globalisées de EUROVIA et de BROCELIANDE PAYSAGE

Lot n°1 + lot n°2 = 295 936€ HT.

Soit 23% en deçà des prévisions. APPRECIATIONS !



Chemin du "**Pont des Planches**" (impasse Décathlon)



Les terrassements réalisés au Domaine depuis plus d'un an ont permis de récupérer des excédents de déblais destinés, normalement, à être envoyés en décharge spécialisée à une distance bien supérieure.

En échange du transport, de la mise en stock hors chantier, de la réalisation d'un fossé à ciel ouvert, de la mise en place de ces déblais dans ce chemin rejoignant le pont en planches enjambant le ruisseau de Dombriand, les deux entreprises de Travaux Publics nous ont permis de réaliser un projet que la commission des travaux avait dans ses "cartons", comme on dit, depuis le début de la création de zone commerciale d'Intermarché puis de Cap Rance, c'est-à-dire de **rendre accessible et praticable pour les marcheurs et les "vététistes" ce "Chemin du Pont des Planches"**.

En effet, quand on consulte le cadastre communal, on comprend rapidement **l'intérêt de ce chemin historique assurant, autrefois, la liaison entre le bourg de Taden et le château de La Garaye** (bien sûr avant la création de la quatre voies). Maintenant ce chemin croise le sentier réalisé par l'ACUSPAT : "Le Tour de Taden", aux environs du passage à niveau SNCF de La Rigoman pour déboucher au giratoire de Villeneuve, donnant ainsi de nombreuses variantes aux parcours à choisir.

Nous ferons d'ici quelque temps l'inventaire de ce qui reste à faire pour rendre ce parcours praticable et sécurisé.

MANIFESTATIONS 2014

25 Octobre

JAMBON A L'OS

Club de l'amitié - Salle MTL

08 Novembre

REPAS

Triathlon - Salle MTL

19 Novembre

COUSCOUS

Entrez dans la Danse - Salle MTL

22 Novembre

CONCOURS D'ALUETTE

Club de L'Amitié - Neuville

1 Décembre

CONCOURS DE BELOTE

Club de l'amitié - Salle MTL

4 Décembre

ASSEMBLEE GENERALE

Club de pétanque - Salle Frémur

7 Décembre

THE DANSANT

Club de l'amitié - Salle MTL

12 Décembre

ARBRE DE NOEL

Amicale Laiïque - Salle MTL

13 Décembre

REPAS DE NOEL

Club de l'Amitié- Salle MTL

14 Décembre

MARCHE DE NOEL

Taden Animations - Manoir

28 Décembre

THE DANSANT

Club de l'Amitié - Salle MTL



Renforcement des **berges du ruisseau de l'Argentel**, le long de la rue des quatre moulins (auberge de la jeunesse)



• Zone Nord : Création d'un soutènement en gabions en dehors du lit du ruisseau (au nord de l'auberge de jeunesse) et renforcement d'un muret en pierres sèches existant (au sud de l'auberge).

Date limite des offres : le 5 Sept. 2012.

Trois entreprises répondront à cet appel d'offres. Les résultats chiffrés partiront du "simple au double", preuve que ce genre de chantier n'est pas très bien maîtrisé par certaines entreprises. Une entreprise s'excusera de ne pas pouvoir répondre.



Le 18 juillet 2012, nous déposons une Déclaration Préalable relative aux travaux de renforcement des berges du ruisseau de l'Argentel le long de la rue menant vers le port de Dinan. Délai d'Instruction : 2 mois.

Objet du marché

La consultation concernait les travaux de renforcement des berges du ruisseau de l'Argentel.

Lesquels travaux comprenaient deux zones :

• Zone sud : Prolongation d'un mur de soutien en béton puis création d'un soutènement en "gabions" (cages en gros grillage inox) jusqu'à ce que le ruisseau s'écarte de la route.

Après estimation de la maîtrise d'œuvre à 55 775€ HT, l'entreprise EVEN sera finalement retenue pour un montant de 65 995€ HT.

Le 18 septembre 2012, accord de la DDTM pour la Déclaration Préalable, mais date butoir d'intervention imposée (Unité Eaux et Milieux aquatiques) au Vendredi 9 Novembre 2012. L'Ordre de Service (OS) parviendra à l'entreprise pour un commencement de travaux le 22 Octobre 2012. Livraison des murs préfabriqués le 24 Octobre 2012.

Deux arrêtés d'interdiction de circuler venant des mairies de Dinan et de Taden viendront sécuriser les travaux sur cette route exigüe.

Chaque semaine aura lieu une réunion de chantier en présence du maître d'œuvre, du Maître d'ouvrage, d'un représentant de l'entreprise et notamment, du représentant assermenté du Service Eau Environnement Forêts et Risques de St Brieuc s'assurant de faire respecter les conditions et prescriptions de réalisation des travaux de remplacement des berges. Le 8 Novembre 2012 nous constatons l'achèvement de ce premier mur en béton ainsi que la pose d'une glissière en bois de sécurité. La Codi aura, pendant ce court délai, rendu accessible son réseau d'eaux usées par le remplacement des tampons de fermetures des regards cachés par le revêtement de chaussée. Les travaux sont donc arrêtés et reprendront, si tout va bien, en avril 2013.

Avril 2013, La ville de Dinan ne donnera pas son arrêté d'interdire la circulation car d'autres travaux sur le port de Dinan, pénalisent le Commerce en ces temps difficiles. Donc report des travaux et reprise prévue en fin septembre 2013 pour une fin prévisible le 31 octobre 2013 aux abords du ruisseau. Restera la protection à assurer par la pose de déligneurs en bois traité le long des murs en gabions.

Ces travaux seront terminés au mois de Novembre 2013.



Barrage de régulation sur le ruisseau "LE POULICHOT"

LE RUISSEAU

Le ruisseau du "talweg" (vallée) du Poulichot est un petit ru dont les bassins versants sont fortement urbanisés. Son régime hydrologique est donc plus celui d'un émissaire pluvial que celui d'un cours d'eau. Malgré la taille de son lit mineur, il reçoit des à coups hydrauliques significatifs, supérieurs à sa capacité, lors d'événements pluvieux provoqués par les ruissellements de surface sur les secteurs imperméabilisés.

La CODI a donc souhaité suivre les préconisations du Schéma Directeur des eaux pluviales de 2002 qui cherchait à maîtriser les dysfonctionnements hydrauliques de la zone urbaine de Dinan selon l'arrêté préfectoral de mai 2002 pour les deux bassins versants des Alleux et du Poulichot.

CONTEXTE

Le bassin versant de 400 hectares au total se décompose de la manière suivante :

- 220 ha pour le bassin versant de Sainte Anne (Dinan/Quévert), constituant la partie amont,
- 179 ha pour le bassin versant du



Poulichot, (Dinan, ZI Quévert, ZA Taden) constituant la partie aval.

L'ensemble des eaux de ruissellement de ces bassins versants, très urbanisés, rejoint la vallée du Poulichot grâce à un réseau d'eaux pluviales constitué de deux tuyaux parallèles de $\varnothing$ 1000 mm débouchant quelques dizaines de mètres après le début du "talweg".

Ces débits importants conduisent à des débordements dans cette vallée ainsi que rue des Quatre Moulins (Auberge de Jeunesse) car la capacité du ruisseau est limitée (section, encombrement, végétation...)*

Le bassin de régulation créé dans la vallée du ruisseau du Poulichot a nécessité la réalisation d'une digue en travers du lit de ce dernier, constituant un barrage de faible hauteur.

Ce type d'aménagement permet de répondre à un double objectif :



➤ **Hydraulique** : limitation des débits issus des futures zones imperméabilisées et de l'urbanisation actuelle (zone Dinan Quévert, rue Capitaine Hesry, lotissements Poulichot, Bas Frêne, route de Ploubalay et les 4/5 de la ZA des Alleux).

➤ **Prétraitement des eaux de ruissellement** : piégeage des matières en suspension par décantation des flottants et des hydrocarbures grâce à des cloisons siphonides (ouvrage réalisé au début de la vallée, accessible pour le fonctionnement, par le bas de la rue du Capitaine Hesry).

GENERALITES

Ce bassin a été réalisé suite à la mise en place d'une digue en terre construite en travers de la vallée du ruisseau.

- Volume utile : 14 500 m³
- Hauteur de la digue du pied à la crête = 6 m
- Longueur de crête = 55 m
- Caractéristiques géométriques : pentes des berges amont et aval 1 m hauteur / 3 m longueur.
- Cet ouvrage est doté d'une canalisation de fuite limitant le débit en sortie à 1.8 m³/s et d'un déversoir de crue (béton, enrochements bétonnés ou gabions) pour passer les débits excédentaires en cas de crue supérieure à 6.4 m³/s.
- Le secteur de réalisation de cette digue n'entraîne pas de risque vis-à-vis des zones pavillonnaires situées, altimétriquement, au-dessus.

LE SENTIER

Que devient le sentier de randonnée entre la rue du Capitaine Hesry et le chemin du Pont Pinet ?

Il a été légèrement dévié et passe désormais, en extrémité de digue, permettant, aussi, d'avoir un "point de vue" intéressant sur l'ouvrage. (voir photos).

*voir article rue des 4 Moulins

BARRAGE DU POULICHOT

Ouvrage réalisé par Dinan Communauté

Le barrage a une fonction **hydraulique**, en limitant les débits issus des futures zones imperméabilisées et de l'urbanisation actuelle. Ainsi, il régule le ruisseau en cas de fortes crues. La protection des biens et des personnes est ainsi assurée.

Données techniques de l'ouvrage :

- Hauteur de la digue : 6.61 m
- Longueur de la crête : 69 m
- Capacité de rétention : 14 500 m³

Le sentier garde tout son attrait et son cadre sauvage grâce aux aménagements effectués. Il peut toutefois être occasionnellement fermé lors de forts épisodes pluvieux.

Les zones d'activités de Dinan-Quévert et des Alleux à Taden se situent dans un bassin versant de 400ha ayant comme exutoire le ruisseau de l'Argenteuil dans la vallée du Poulichot. Les débits importants générés par ce bassin versant urbain peuvent causer des débordements du Poulichot et de la Fontaine des Eaux. Or au titre du code de l'environnement et de la loi sur l'eau, les eaux pluviales des nouvelles zones urbanisées doivent être régulées.



18 logements à usage locatif "Le Traversain"

Codi Dinan Habitat



Suite à l'article paru dans leTaden Mag n°42, voici les plans du futur lotissement communal " Le Traversain ", situé à Trélat en Taden.

BATIMENT BASSE CONSOMMATION

DEMARCHE URBAINE ET ARCHITECTURALE

- Découpage de la parcelle en trois îlots reliés par des cheminements doux et réalisation de la voirie avec une placette.
- Liaisons et continuités entre le lotissement existant et le centre bourg

et les aménagements futurs.

- Réserve verte multi-usages avec un projet de création de jardins familiaux.

DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE

- Gestion des eaux pluviales sur le site par des noues drainantes enherbées.
- Ouverture des pièces de vie orientées majoritairement au sud avec protection solaire.
- Locaux éclairés naturellement y compris l'ensemble des sanitaires.

- Isolation phonique entre murs et planchers des logements contigus.
- Matériaux renouvelables comme le bois pour son bilan carbone neutre.



Travaux sur la Résidence du Domaine



Rappel des dates des Ordres de Service (OS) pour les travaux du Domaine

Hormis les travaux réalisés par la Codi et la Sedud sur les réseaux eaux usées (EU) et eau potable (AEP) ces travaux ont effectivement démarré en premier pour éviter tout problème de sécurité lié à la densité d'engins et de personnels sur le chantier.

Suivi des OS du Marché Public de la commune de Taden - Travaux voiries et Eaux pluviales (EPL).

- **Tranche 1** : OS Démarrage, le 5/11/2012
OS Arrêt, le 19/11 pour permettre au chantier EPL de prendre de l'avance.
OS Reprise le 23/01/2013 sur les travaux voirie.
- **Tranche 2** : OS Démarrage le 5/11/2012.
OS Arrêt pour congés le 19/12/2012
OS Reprise le 14/01/2013
- **Tranche 3** : OS Démarrage pour les EPL, le 11/02/2013.
- **Tranche 4** : OS Démarrage pour les EPL, le 27/03/2013.
- **Tranche 5, Rue principale** :
OS Démarrage, le 17/07/2013.

Planning- Avancement

Avancement TPCE (pour EPL)

Travaux terminés, y compris travaux complémentaires tranches 3 et 4.

Avancement SACER

Tranches de 1 à 4 : travaux terminés.

Tranche 5 : démarrage le 17 Juillet 2013, arrêt le 2 Août (congés), reprise le 2 Septembre 2013.

SATEC-SADE : pour le compte de la Codi.

Travaux AEP et EU terminés.
Revoir le problème de bruit sur les tampons de fermeture de regards.

LE PUIL (Espaces verts)

Préparation des sols, bâchage, engazonnement, tranches 1 à 4 réalisés. Plantations (hors arbres): tranches de 1 à 4 réalisées.

Reprise chantier sur la voie principale (tranche 5) après intervention SACER.

Signalisation - Marquage au sol.

Compléter le marquage au sol des stationnements.
Finalisation des marquages au sol de la voie principale (Tr 5).

Rappel du fonctionnement retenu à l'origine du projet :

Limitation à 30 km/h sur la voie principale, marquage complémentaire des rampants des plateaux avec de la résine en plus du marquage réglementaire "dents de requins".

Zones de "voirie mixte" à 20 km/h sur les "boucles" de voiries avec priorité piétons.

Rappel de la priorité à droite sur l'ensemble des voies du Domaine, afin de favoriser la prudence au niveau des carrefours surélevés.

Branchement GRDF au n°7 (faible profondeur)

Intervention réalisée par GRDF côté n°7. Intervention GRDF demandée en urgence, IMPOSSIBLE. Remblai tout de même réalisé par SACER pour ne pas retarder les travaux. GRDF interviendra quand bon leur semblera.

Devis demandé à la société LE PUIL pour élagage de deux arbres à proximité de l'arrêt bus sur la voie principale.

Voilà, nous voyons le bout du chantier. Je tiens à remercier tous les habitants concernés par ce grand chantier pour leur compréhension et leur patience.

Je remercie aussi les entreprises qui ont œuvré dans des conditions, parfois difficiles, dues aux intempéries et à l'imprécision des plans de repérage, notamment de GRDF.

Enfin je remercie, tout particulièrement, les référents des quartiers concernés. Ils ont bien joué leur rôle d'intermédiaires entre la mairie, le Maître d'œuvre et les riverains parfois un peu désorientés voire impatients.

Reste à apprivoiser ces installations et à les peaufiner au besoin.



L'abbé Roland Gaultier quitte nos paroisses



Messieurs les maires de St Samson, Plouër et Taden ont organisé, le 6 septembre 2013, dans la salle des fêtes de St Samson/Rance, une cérémonie pour rendre un bel hommage à l'abbé Roland Gaultier.

Arrivé en 2000 pour officier dans les paroisses de St Samson, Plouër, Trélat et Taden, il a quitté les bords de Rance le 15 Septembre 2013.

" Vous êtes tolérant et ouvert à tous. Vous forcez l'admiration et recueillez respect et reconnaissance " dira René Régnauld.

" Je ne connais personne d'autre qui puisse relier, comme vous, les gens qui croient, ceux qui croient un peu et ceux qui ne croient pas du tout. Merci pour votre chaleureuse courtoisie " dira J-Claude Havard.

" L'abbé Gaultier est un homme chaleureux, très impliqué aussi dans la vie patrimoniale de Taden et en particulier dans la réflexion menée autour des aménagements de l'église St Pierre "... terminera Bertrand Claudeville.

Après avoir reçu un tableau représentant la Rance, les médailles des communes et un livre écrit par Roger Gicquel, l'abbé Gaultier a déclaré : " Lorsque j'ai été nommé dans ces paroisses pour 10 ans, je me suis dit: C'est long 10 ans ! 13 ans plus tard... Je me suis dit que, finalement, c'était court. Je me suis senti bien dans vos communes respectives. Je vous ai en estime



et suis très heureux d'être là ce soir "

Roland Gaultier, 48 ans de prêtrise, en septembre 2013, accepte encore la charge pastorale des paroisses de Caulnes et de Broons jusqu'en 2015.

Nous vous saluons Roland.

Il sera partiellement remplacé par l'abbé Moïse Tchémagnon, prêtre du diocèse d'Abomey (Benin), nommé administrateur de la paroisse nouvelle de Dinan, d'Evran, de Plélan le Petit, de Brusvily et de St Samson.

Bienvenue à l'abbé Tchémagnon.

Repas du **CCAS** 20 octobre 2013

Préparé par le cuisinier des écoles et ses collaboratrices, le repas du Centre Communal d' Action Sociale a comblé les invités.

Il y avait affluence pour ce dernier repas organisé par les élus actuels. 210 personnes y ont participé et quelques petits nouveaux, des p'tits jeunes de 65 ans ont fait leur apparition.

Colette et Jean-Pierre P. nous confient avoir hésité à venir, mais qu'ils ont été agréablement surpris de voir que l'ambiance y était dynamique et agréable. Colette a même ajouté être enchantée d'y avoir retrouvé une copine d'école.

Comme chaque année, le service était assuré par les membres du CCAS, des élus et leur conjoint(e), dans une ambiance plutôt sympathique, rythmée par les chansons d' Ann Laora.

Les doyens présents étaient Madame Elisabeth Toutain, née en 1926 et



Monsieur François Douard né en 1915. Ils ont été gâtés, en recevant chacun un panier garni.

Ce rendez-vous est pour bon nombre de personnes l'occasion de retrouvailles annuelles. Aussi à l'heure de se quitter, rendez-vous a été pris pour l'an prochain !

Un grand merci à la commission pour son dévouement à l'organisation de cette fête pour les aînés de la commune.



Une nouvelle **aire de covoiturage** à Taden

Sur l'aire de Dombriand, à la sortie de la zone commerciale Cap Rance et près des bretelles d'entrée et sortie de la voie express RN 176, **30 places de véhicules sont disponibles dont une réservée aux personnes à mobilité réduite (PMR) et un abri-vélos.**

C'est la seconde aire de covoiturage créé sur la commune, la première étant celle de la Méreille, inaugurée en octobre 2010. Il en existe 27 actuellement dans les Côtes d'Armor.

Aux vues des situations des usagers, de la distance entre le lieu de travail et le domicile et du coût des carburants, cette solution du regroupement est un bon signe pour l'environnement et la planète.

Pour être mis en relation avec des covoitureurs potentiels, il suffit simplement de s'inscrire sur le site

<http://www.ticoto.fr> et pour les personnes qui ne sont pas équipées d'internet, une inscription est possible par téléphone au **0 810 222 222** (prix d'un appel local).



Notre **Bibliothèque**

L'équipe de la bibliothèque, vous accompagne et de vous conseille dans le choix d'un livre,

Tous les lundis et les mercredis après-midi de 16 h à 18 h et

Tous les samedis matin de 10 h à 11 h30

Commémoration du **11 novembre**

La cérémonie de l'armistice du 11 novembre 1918 marque un temps de mémoire partout en France. Le discours prononcé par le maire devant le monument aux morts conjugue solennité et gravité.

En ce 11 novembre 2011, nous sommes ici devant le monument aux morts de notre commune. Nous commémorons le 92^e anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918.

Partout en France, dans chaque ville, dans chaque village, nous nous unissons pour célébrer la liberté retrouvée, pour accomplir notre devoir de mémoire.

Nous nous rassemblons pour nous souvenir de ces quatre années de guerre faites de douleur, de larmes et de drames quotidiens.



Un bel été au **Camping de la Hallerais**



Après un début de saison assez difficile, sans doute dû aux conditions climatiques du printemps, le camping a fait le plein cet été.

Avec un taux d'occupation de 96 %, nous ne pouvions espérer mieux. Les neufs mobil homes ainsi que les chalets ont connu une pleine occupation du 13 juillet au 25 août et la centaine d'emplacements "camping de passage" a été complète du début juillet à la fin août.

La majeure partie des réservations sont faites à partir de l'espace "réservation" du site internet du camping, ce qui favorise les départs de dernière minute, surtout en basse saison.

Comme les années passées, c'est la clientèle de Grande Bretagne qui a été la plus représentée, suivie par une clientèle Française et de l'ensemble des Pays Européens.

Pour cette saison, l'ensemble des locatifs a été pourvu de télévisions.

Mais le camping de la Hallerais, outre ses activités, mini golf, jeux pour enfants, piscine chauffée, terrain de tennis et salle de TV avec grand écran, est apprécié pour son implantation en bordure de la Rance, la proximité de la ville médiévale de Dinan ainsi que pour le charme du bourg de Taden avec son Manoir et ses festivités estivales.

CNI - Passeport

- **Les délais** : actuellement le délai d'obtention d'une carte d'identité ou d'un passeport est de 4 semaines dont 5 jours de traitement en préfecture.

- **À noter** : depuis le 26 juin les prises d'empreintes pour les enfants de moins de 12 ans ne sont plus obligatoires pour les passeports.

- Pour plus d'informations :

<http://www.cotes-darmor.pref.gouv.fr/Vos-demarches-en-ligne/Carte-d-identite>
<http://www.cotes-darmor.pref.gouv.fr/Vos-demarches-en-ligne/Passeport>

20



Cimetières communaux (Taden et Trélat) et Columbariums

Columbariums :

Concession trentenaire	480 €
Concession cinquantenaire	800 €

Cimetières / Concessions simples (dimensions 2,40 ml x 1,40 ml) :

Trentenaire	105 €
Cinquantenaire	150 €

Cavernes

(dimensions 0,80 ml x 0,60 ml) :

Trentenaire	65 €
Cinquantenaire	90 €

Ces tarifs s'expriment hors frais d'enregistrement.

Pour plus d'informations, merci de contacter la Mairie.

Comment sont calculés mes impôts locaux et ma taxe foncière ?

TAXE FONCIERE

Calcul de la taxe

La TFPB est établie une fois par an, et pour l'année entière, d'après les faits existant au 1^{er} janvier de l'année de l'imposition :

- dans la commune où la propriété est située,
- au nom du propriétaire ou de l'usufruitier.

Même si le bien est donné en location, c'est le propriétaire qui doit payer la taxe foncière.

Détermination de la valeur locative cadastrale

La valeur locative cadastrale correspond à un loyer annuel théorique que le propriétaire pourrait tirer du bien s'il était loué. Cette valeur locative est calculée d'après les caractéristiques de l'immeuble au 1^{er} janvier de l'année concernée et est déterminée à partir d'un tarif communal faisant référence aux loyers.

Elle est **actualisée chaque année** par les services fiscaux en tenant compte des éléments suivants :

- **changements** apportés aux propriétés,
- **revalorisation forfaitaire annuelle**, par application d'un coefficient fixé par la loi de finances (coefficient égal à 1,018 pour 2013).

Montant

La taxe foncière sur les propriétés bâties est calculée d'après la valeur locative cadastrale (ou « revenu cadastral ») de ces propriétés, diminuée d'un abattement forfaitaire pour frais de 50 %. En conséquence, la base taxable en matière de taxe foncière correspond à 50 % de la base de la taxe d'habitation. Le montant de la taxe foncière s'obtient en multipliant le revenu cadastral par les taux fixés par les collectivités territoriales :

Pour la commune de TADEN, le taux en vigueur est de 15,48 % et demeure inchangé depuis 2003 (15,03% en 2002)

A ce taux voté par le conseil municipal, s'ajoutent pour l'impôt 2013 :

- un taux de 19,53% du Département 22 (19,15% en 2012 et pour mémoire 10,08 % en 2002),
- un taux de 0,183 % représentant une taxe spéciale d'équipement qui est perçue par les établissements publics fonciers,
- un taux pour taxe des ordures ménagères (TOM) de 11,60% versée auprès de la collectivité gestionnaire du service, la Communauté de Communes,

Exemple de calcul de taxe foncière « Propriétés bâties »

Valeur locative brute de l'immeuble : 3259 €

Base taxée /Taxe foncière : 50 % de la valeur locative soit 1 630 €.

Taux appliqués :

Collectivité	Taux	Montant
Commune	15,48%	252
Département	19,53%	318
Intercommunalité	11,60%	189
Ets Publics "Foncier"	0,183%	3
Frais dossiers	-	33

A la taxe foncière " Propriétés bâties " il faut ajouter la taxe foncière " Propriétés non bâties " correspondant au terrain non construit (bases terres non agricoles).

TAXE D'HABITATION

Calcul de la taxe

La taxe d'habitation est calculée d'après la **valeur locative cadastrale** de l'habitation et de ses dépendances. La valeur locative brute soumise aux taux divers d'imposition est évaluée par les services fiscaux d'après la déclaration d'achèvement de travaux effectuée par les propriétaires. Elle prend en compte la surface et les caractéristiques du logement et de ses dépendances ; La valeur locative est actualisée et revalorisée par un coefficient voté chaque année par le Parlement (ex pour 2013 : +1,018 %)

Pour les **résidences principales**, cette valeur est diminuée d'**abattements**. On obtient ainsi la valeur locative nette.

Le montant de la taxe est égal à la valeur locative nette multipliée par les taux d'imposition votés par les **collectivités territoriales** concernées.

À savoir : Comme la taxe est calculée pour l'année entière d'après votre situation au 1^{er} janvier, même si vous déménagez en cours d'année, vous restez imposable à l'adresse où vous habitez au 1^{er} janvier.

Abattements :

- **concernant l'habitation principale**
- **obligatoire pour charges de famille**
- **facultatif général de base**
- **facultatif spécial pour les personnes ayant de faibles revenus**
- **facultatif pour les personnes invalides**

Les informations relatives à tous ces abattements éventuels sont indiquées au verso de votre avis d'impôts 2013. Le montant de la taxe d'habitation s'obtient en multipliant le revenu cadastral par les taux fixés par les collectivités territoriales :

Pour la commune de TADEN, le taux en vigueur est de 11,54 % et demeure inchangé depuis 2003 (11,20 % en 2002)

A ce taux voté par le conseil municipal, s'ajoutent pour l'impôt 2013 :

- un taux de 12,56 % de l'Intercommunalité
- un taux de 0,161 % représentant une taxe spéciale d'équipement qui est perçue par les établissements publics fonciers

Exemple de calcul de taxe d'Habitation

Valeur locative brute de l'immeuble : 3259 €

Base taxée /Taxe foncière : 100 % de la valeur locative soit 3 259 €

Taux appliqués

Collectivité	Taux	Montant
Commune	11,54%	376
Intercommunalité	12,56%	409
Ets Publics "Foncier"	0,161%	5
Frais dossiers	-	8

A cette taxe d'habitation, il faut ajouter la contribution à l'audiovisuel public qui est fixée pour l'année 2013 à la somme de 131 €. 2 conditions de paiement de cette contribution : être redevable de la taxe d'habitation et occuper une résidence équipée d'un appareil récepteur de télévision ou d'un dispositif assimilé.



Noces d'or célébrées le 29 juin 2013 : Marie-Annick et Pierre Samson

Entourés de leur famille, Marie-Annick et Pierre Sanson se sont redit "oui", ce samedi matin, dans la salle d'honneur de la mairie, après cinquante ans de mariage.

Pour célébrer ces noces d'or et avant de relire l'acte de mariage, Bertrand Claudeville, maire, a retracé la vie des époux Samson.

Pierre est né le 11 août 1939 à Tours (Indre-et-Loire). "Vous êtes arrivé à Saint-Malo à l'âge de cinq ans, précise le maire. Après un apprentissage de plombier chauffagiste, vous avez effectué 28 mois en Algérie dans le génie. Vous êtes de retour en France en 1962 [...] Vous avez passé 37 ans et demi dans l'entreprise Scherfling, à Dinan."

Marie-Annick Gruenais est née à Pleudihen-sur-Rance le 27 juillet 1943. Elle a suivi des études à l'école

ménagère de la Guerche.

Pierre et Marie-Annick se sont mariés le 7 décembre 1963 et ont eu 4 enfants :

Jean-Pierre, Jean-Paul, Sophie et Jacques qui leur ont donné cinq petits-enfants et deux arrière-petits-enfants, Hasan et Adam.

"Vous avez eu la médaille de la famille ici même, à la mairie de Taden", a rappelé le maire.

Marie-Annick est très investie depuis deux ans au sein de l'association dinannaise "Un pas en avant", qui



épaule des personnes dans la détresse psychologique.

Tous les deux amateurs de cuisine, de jardinage et de champignons coulent une retraite paisible mais active.

Noces d'or célébrées le 27 juillet 2013 : Maryvonne et Joseph Cordon



Maryvonne et Joseph Cordon se sont mariés le 27 juin 1963 à Taden, dans l'ancienne mairie devenue le bar du Manoir. Samedi, après 50 ans de mariage, le couple Cordon s'est dit encore « oui » devant le maire, Bertrand Claudeville.

Maryvonne (72 ans) est le 3^e enfant d'une famille d'agriculteurs tadennais de La Ville-Appoline. C'est lors du mariage de son frère, Bernard Homo, qu'elle a rencontré son futur mari. Joseph Cordon (74 ans), est issu

d'une famille d'agriculteurs de Pluduno.

À la mort de son père en déportation en Allemagne, il devient pupille de la nation. À 17 ans, il est reçu à la BNCI (BNP) où il effectuera toute sa carrière jusqu'à la retraite.

Le couple Cordon a trois enfants : Olivier, Sophie et Nicolas. "Joseph et Maryvonne se sont installés au "Domaine" en 1968", précise le maire. Ancien joueur de foot, Joseph sera président de l'ALSS Trélat-Taden pendant 12 ans. Il s'engagera dans la vie municipale aux côtés d'André Grignon (ancien maire) et Bertrand Claudeville (maire actuel), sur la liste "Action dans l'Amitié" et son rôle social sera important avec à sa charge le CCAS.

En 1995, Il continuera avec Bertrand



Claudeville sur la liste "L'expérience un avenir pour Taden" comme adjoint au maire et 1^{er} adjoint jusqu'en 2008. Joseph est promu chevalier des Palmes académiques. De son côté, Maryvonne, passionnée de chant choral, s'engage dans le groupe "Les Messagers" bien connu à Dinan et elle pratique également la randonnée. Passionné de vélo, Joseph Cordon n'hésite pas à effectuer plusieurs kilomètres à travers la région.



PERMIS DE CONSTRUIRE

Noms et Prénoms	Adresse des travaux	Nature des Travaux
SCI FONCIERE CHABRIERES M. GRINCOURT Vincent	18 rue du Bois Didais - CAP RANCE	implantation d'un service DRIVE à l'enseigne INTERMARCHÉ
SCI CAMAIEU MR LAUNAY Grégory	6 rue des Alizés ZA des Alleux	création d'un nouvel espace entrepôt non chauffé au bâtiment artisanal existant et d'un local technique
SCI BENOIT SIGNARD Mr SIGNARD Benoît	3 rue du Zef ZA des Alleux	construction bâtiment à usage d'atelier et réparation de radiateurs stockage de petites pièces détachées et bureau
GAEC DU GRAND CHENE M. LEDUC Jonathan	Le Bas Chesnaye	extension stabulation génisses et construction hangar à fourrage
PROVOST Nicolas et LEVENE Nolwenn	31 Le Bois Coudray	extension maison d'habitation
SCI/TGTL Mme AUCLERC Véronique	ZAC des Alleux (extension lot n°2)	construction bâtiment à usage d'imprimerie et bureaux
MAIRIE DE TADEN Mr CLAUDEVILLE B.	Rue du Petit Bon Espoir	vestiaires et wc publics
S.A. DECATHLON Mr GOETHALS C.	La Ville Haussan	création réserve contigüe à l'établissement commercial (non chauffé)
DEHUNTER Stuart	2 La Fourcherai	transformation d'un ancien atelier de menuiserie en habitation
TOSTIVINT Lénéaïc	3 La Rabine Neuve	extension habitation
QUIBLIER Jean-Marc	Voie Gallo Romaine, Moulin du Motay	construction d'une bergerie, abri et élevage du cheptel ovin
PROVOST Nicolas et LEVENE Nolwenn	11 Rés. Les Lavandières	construction maison individuelle
SCEA COUTANCE M. BOUTROLLE D'ESTAIMBUC Gilles	Coutance	construction serre-fruitier et abri couvert pour matériel agricole

AUTORISATIONS DE TRAVAUX

Noms et Prénoms	Adresse des travaux	Nature des Travaux
SNC LIDL M. LENOIR Olivier	Route de Dinard	construction four à pain + laboratoires préparation
MERCERIE Romuald	1 Le Courtil La Chapelle	pose de panneaux photovoltaïques
GINESTE Christian	22 La Grande Allée	pose d'une clôture
PICHON Arnaud	Galerie marchande Intermarché	Aménagement magasin "La Vie en Fleurs"
CEFYESSS ELECTRIQUE M. BERNARD	10 rue du Noroît	remplacement enseigne
SCI FICOLUBA M. GAUTHIER Philippe	1 rue des Alizés	division en vue de construire
CARLES PREVEL Monique	5 rue de la Ville au Comte	mise en place d'un carport
JOSSELIN Jean-Marc	24 Le Bois Coudray	construction abri de jardin
BOISSIERE Xavier	1 La Grande Allée	réalisation d'une clôture
LEGRAND Nicolas	2 rue du Bois Didais	aménagement cellule en cabinet d'orthopédie dento facial
HUBERT Isabelle	3 La Garaye	mise en place d'une clôture constituée de haies bocagères sur talus pour lutter contre érosion parcelles agricoles
PERCHER Stéphane	Bourg de Trélat	coupe et abattage de 4 arbres
GAULT Nicolas	18 Le Bois Coudray	pose de 2 fenêtres de toit pour création d'une pièce
MOITRE Thierry	6 rue du Petit Bon Espoir	extension préau de stationnement + clôtures
LHOSTE Pierre	4 Rés. Les Lavandières	construction abri de jardin
LE JEUNE Georges	8 rue Montpertuis	construction véranda en remplacement véranda à démolir
SCI DUGUESCLIN M. BLANDIN Bruno	Bd du Petit Paris	modification façades Nord et Sud
JAMET Bernard	6 rue de la Garenne	isolation par l'extérieur d'une maison habitation
LONCLE Marie-Thérèse	58 La Grande Allée	édification clôture et claustra en bordure terrasse
HAMON Robert	23 rue de la Ville au Comte	ouverture d'une fenêtre
ROBERT Alain	8 Loisel	construction véranda en façade sud sur terrasse existante
LEDREIN Guillemette	60 La Grande Allée	construction abri de jardin
ROURKE Terence	9 rue Souquet	création de 2 fenêtres
MULLOT Daniel	9 bis rue de l'Asile des Pêcheurs	construction garage et édification clôture
BROCHARD Michel	1 bis rue des Grèves	ajout d'une fenêtre de toit
LE LEURCH Jean-Michel	1 La Haye	installation centrale photovoltaïque
LANGLAIS Jérôme	2 La Prairie	édification clôture
PLANEIX Céline	1 La Croix Chardon	changement de portail et édification piliers
GOMILA Olivier	89 Le Domaine	remplacement d'une porte de garage par une fenêtre pour en faire un atelier et cellier
LE MEZEC Laurent	3 Domaine de Clair Soleil	création d'un niveau supplémentaire sur garage existant avec modification charpente pour aménager pièce
BLANCHET Lomig	49 La Grande Allée	pose d'une clôture grillagée et d'un portillon
BREGAINT Jean-Pierre	42 Le Domaine	construction d'une véranda
HUBERT Bertrand et Isabelle	3 La Garaye	restitution à l'état d'origine du terrain en supprimant merlon et la bâche existante et réalisation haie végétale d'essences variées assez dense
PERENNES Audrey	57 La Grande Allée	construction abri de jardin
HENRY Daniel	Rés. La Chaplainie	abattage d'arbres sur 73 m linéaires
GAUTIER Joseph et Danielle	23 Hameau des Grandes Touches	construction abri de jardin
PIRIOU Gaëlle	15 Le Domaine	édification clôture
GARRIDO Pierre	21 Les Coteaux de Beauregard	construction d'un carport
MOREL Yannick	7 La Grande Allée	édification clôture
BLANCHET Stéphanie	4 Vildé	édification clôture
YRIS Arnaud	16 Potain	construction d'une piscine enterrée



Les victimes tadennaises de la Grande Guerre

Il fait chaud et lourd ce samedi 1^{er} août 1914 et la moisson bat son plein. Soudain le tocsin retentit. Les hommes lâchent leur faucille, les femmes les rejoignent, inquiètes. Tous se précipitent aux nouvelles : *« C'est la mobilisation générale ! L'affiche a été accrochée à la mairie. Il faut qu'ils gars partent », « où ça et quand ? », « l'savent, c'est marqué sur le livret militaire.. ! »*. Certains n'ont plus qu'une courte soirée à passer en famille. Tôt le dimanche matin, une simple musette de vivres sur l'épaule, ils rejoignent leur ville de casernement : St Malo pour la plupart et Dinan pour quelques uns. Les premiers convois quitteront la Bretagne en direction de l'est dès le mercredi 5 août.

Ce même jour, le maire de Taden, M. Ramard, donne lecture d'une dépêche ainsi conçue : *« Préfet à Maires du département : Vous prie réunir conseil municipal sans délai afin délibérer sur mesures à prendre en vue de rentrer toutes les récoltes sur pied exposées à leur perte par départ des hommes appelés au service du*

pays. J'approuverai les crédits votés dans ce but à condition que les efforts à faire soient basés sur association de toutes les bonnes volontés en faveur de tous les exploitants sans exception en commençant par les plus petits. Prière afficher ce télégramme pour que ceux qui partent sachent bien que le fruit de leur travail ne sera pas perdu pour leurs familles. »

En fait ce sont surtout les femmes, aidées des enfants et des hommes âgés, qui vont s'atteler à cette tâche. Des vêtements chauds pour les soldats sont réclamés dès décembre par le gouvernement : *« Les enfants des écoles de Taden, sur la demande des maîtres et des maîtresses sont contents d'abandonner l'argent destiné aux prix, soit cent francs, afin d'acheter les lainages demandés »*. Les gamins, dont père ou frère sont sur le front, n'ont pas été difficiles à convaincre.

La vie s'organise sans les hommes. Les premières réquisitions de chevaux contrarient les labours. Un climat triste et pesant s'installe peu à peu. Le conflit, que l'on pensait devoir durer peu de temps, s'enlise, tout comme les soldats dans les tranchées. La pénurie alimentaire se fait sentir et les carnets d'alimentation entrent en vigueur. On guette le facteur dans l'attente des nouvelles des soldats. On savoure leurs rares permissions et on s'émeut lorsqu'ils repartent au front. Il y en a bien qui rentrent définitivement à la maison mais leur « inaptitude » au combat n'est due qu'à la gravité de leurs blessures. Tous les Tadennais vivent dans l'angoisse de la mort de leurs proches mobilisés et la venue du maire ou des gendarmes est vécue comme un funeste présage.

De ce conflit dont on connaît maintenant non seulement l'horreur mais aussi les conséquences (pratiquement 35% des mobilisés bretons morts et un pourcentage encore plus important d'infirmités physiques ou psychiques), que nous reste-



il à Taden si ce n'est les deux monuments aux morts avec les 48 noms que l'on cite respectueusement à chaque commémoration sous forme d'une longue litanie : *« Bily, mort pour la France, Boivin, mort pour la France... »* Mais qui étaient ces hommes ? Quel âge avaient-ils lors de leur décès ? Avaient-ils des enfants, où habitaient-ils et quelle profession exerçaient-ils ? C'est ce que nous avons voulu savoir, afin de leur rendre hommage.

La première victime tadennaise de la Grande Guerre s'appelle Eugène Bouvier. Il n'a que 21 ans et habite chez son père, couvreur au Portail. Son décès survient le 24 août 1914 à Longuyon, petite ville de Lorraine, à deux pas des frontières belge et luxembourgeoise. Mais sa famille attendra l'année 1919 pour qu'un jugement du tribunal de Dinan prononce son décès avec pour preuves : la déclaration de sa disparition faite par son régiment et la découverte de sa plaque, lors d'une exhumation effectuée par des soldats allemands. Cinq longues années d'attente pour sa famille, cinq longues années à tout imaginer... Tragique ironie du sort : les pauvres parents perdront un deuxième fils, Auguste, en mai 1918.

Le délai entre la date du décès et celle de sa transcription en mairie est inégal et significatif. Le délai le plus court constaté concerne Eugène Lemée, décédé de pneumonie à l'hôpital de Valbonne dans l'Ain. Sa famille, domiciliée à La Granville, apprend sa disparition au bout de 6 jours. De l'étude de 45 dossiers de Tadennais « morts pour la France », il ressort que 3 familles ont été averties en moins d'un mois, 23 familles ont appris la nouvelle du décès de leur proche dans un délai de 2 à 12 mois mais 19 familles ont dû attendre 5 et même 6 ans un jugement du tribunal pour pouvoir faire leur deuil. Rares sont celles qui ont pu rapatrier la dépouille de leur parent.

Le dernier Tadennais à mourir dans cette guerre sanglante sera Emile Renault, un jeune de 21 ans qui habitait chez ses parents à Vildé. Son acte de décès précise que, décoré de la



Eugène JOSSE (21ans) et son père Jean-Marie (49ans) furent tous deux mobilisés. Le père revint à Taden, où il reprit son travail de charretier, mais le fils mourut le 5 mai 1918 à Maignely dans l'Oise.



Croix de guerre, il a péri au combat le 9 août 1918 au Tronquoy, commune de Le Fretay (Oise), et qu'il a été inhumé « à 700 m au sud-ouest de l'église ».

Le plus jeune « mort pour la France » n'avait pas 20 ans : Eugène Bily disparu en mer au nord de Fort-de-France en Martinique, à bord du croiseur cuirassé Montcalm. Le plus âgé, Albert Hamon, est mort à l'hôpital de Salonique. Il avait 41 ans.

Fin de la première partie .

Dans le prochain numéro : les soldats morts en 1916, 1917 et 1918 ainsi que les monuments aux morts de la commune.

Note : L'an prochain verra la centième commémoration de la Grande Guerre. A cette occasion l'association « Taden, Culture et Patrimoine » compte organiser une exposition sur les victimes tadennaises de ce conflit. Malgré les recherches entreprises, nous avons encore beaucoup à apprendre. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous aider en fouillant dans vos papiers et dans vos greniers et de nous contacter. Les photos que vous voudrez bien nous confier vous seront restituées après avoir été scannées.

Le résultat de nos recherches est consultable en mairie. Nous comptons sur vous pour corriger ou compléter les fiches que nous avons établies.



Henri MARTIN du village de La Salle, décédé à l'âge de 21 ans le 27 mai 1917

ils sont tombés au combat :

Date décès	Lieu du décès	Précisions sur décès	Nom	Prénom	Situation de famille	âge	Lieu d'habitation
24 août 1914	Longuyon (Lorraine)	Tué à l'ennemi	BOUVIER	Eugène	Cél.	21	Le Portail
30 août 1914	Guincourt (Ardennes)	Tué à l'ennemi	PELHERBE	Théophile	marié	29	Le Bourg
30 août 1914	Tourteron (Ardennes)	Tué à l'ennemi	MENARD	Jean	marié	30	Le Bourg
5 sept. 1914	Fontenelle (Aisne)	Tué à l'ennemi (disparu)	BOIVIN	Joseph	Cél.	22	La Pâquenaix
8 sept. 1914	Sommeseux (Marne)	Tué à l'ennemi	LEFEUVRE	Pierre	marié	27	Trélat
9 sept. 1914	Charleville (Marne)	Tué à l'ennemi	MAILLARD	Ange-Marie	?	33	?
15 sept. 1914	Sillery (Marne)	Tué à l'ennemi	LOUINCE	Marie-Ange	Cél.	22	L'Avaugour
23 oct. 1914	Hôpital d'Amiens	Blessures de guerre	ROUXEL	Ernest	marié	34	Potain
17 déc. 1914	St Laurent Blangy (Pas de Calais)	Blessures de guerre	YREVAL	Joseph	Cél.	22	Le Bourg
21 déc. 1914	Souain (Marne)	Tué à l'ennemi	HERVE	Jean-Marie	marié	39	Le Portail
28 fév. 1915	Le Mesnil-lès-Hurlus (Marne)	Tué à l'ennemi	IGE	Benoît	Cél.	23	Lieu dit : Le Pont Ravier
2 mars 1915	Suippes (Marne)	Tué à l'ennemi	LOQUEN	Yves	marié	41	?, une sœur à La Haye
25 mars 1915	Bois des Eparges (Meuse)	Tué à l'ennemi	ROGER	Alfred	marié	31	?
20 avril 1915	Hôpital de La Valbonne (Ain)	Maladie contractée : pneumonie	LEMEE	Eugène	marié	39	La Granville
12 juin 1915	Combat d' Hébuterne (Pas de Calais)	Tué à l'ennemi	BRIOT	Clément	Cél.	25	Les Landes Basses
13 juin 1915	Ecurie près d' Arras (Pas de Calais)	Blessures reçues sur le champ de bataille	LEMOINE	Jean-Marie	Cél.	34	La Mettrie
14 juin 1915	Anzin-St-Aubin (Pas de Calais)	Blessures de guerre	DOUARD	François	Cél.	24	La Jossais
16 juin 1915	Roclincourt (Pas de Calais)	Tué à l'ennemi (disparu)	INGLEVERT	Marie-Ange	Cél.	22	Trélat
16 juin 1915	Roclincourt (Pas de Calais)	Tué à l'ennemi	LOMET	François	marié	28	La Jannais
22 juin 1915	Hôpital de Bar-Le-Duc (Meuse)	Fièvre typhoïde contractée en service	MENARD	Elie	marié	41	La Touesse
5 juillet 1915	Roclincourt (Pas de Calais)	Blessures de guerre sur le champ de bataille	COFFRE	Charles	marié	33	Le Bourg
29 juillet 1915	Vienne-Le-Château	Éclat d'obus	MAINGUY	François	marié	37	La Touesse
20 août 1915	Hôpital temporaire d'Arc-en-Barrois (Haute Marne)		PESTEL	Jean	Cél.	34	Le Bourg
29 sept. 1915	Souain (Marne)	Disparu au combat	RUPELLAN	Eugène	Cél.	30	Trélat
12 nov. 1915	Hôpital temporaire de Pontivy (Morbihan)	Blessures de guerre	GAUVAIN	Frédéric	Cél.	20	La Ville Haussan

Jean-Marie HERVE ne figure pas sur le monument aux morts de Taden. Son nom figure peut-être sur celui de Dinan, où il devait habiter en dernier lieu.



Dinan Québec à Taden



Les 25 et 26 Mai, Dinan Québec a reçu pour la 2^e fois les régionales bretonnes de France Québec : St Malo, Rennes, Quimper, Nantes, St Nazaire.

Le groupe (80 personnes) divisé en trois s'est engagé sur la promenade des Petits Fossés avec le contraste des remparts d'un côté et la ville moderne de l'autre.

Par la Porte du Guichet, nous avons accédé à la vieille ville et salué au passage, la statue équestre de Duguesclin.

Les rues aux belles maisons à colom-

bages entourées de commerces colorés, nous conduisent à la basilique St Sauveur. (12 - 18^e siècle). Derrière la basilique, le Jardin Anglais surplombe la superbe vallée de la Rance ainsi que le fameux "Jerzual". Nous terminons par un arrêt à l'église St Malo.

Nous nous rendons ensuite à la mairie de Taden. Un pot d'accueil

précède quelques discours de Bertrand Claudeville, maire de Taden, de Jean-Yves Delarocheaulion, vice président à la Codi, en charge du tourisme et René Benoît, maire et président de la Communauté de Dinan : *"Nous avons besoin de ce genre d'animations, vos actions sont touristiques, économiques et culturelles car cela permet d'échanger avec nos amis du Québec..."*

Puis nous nous déplaçons vers le Camping "quatre étoiles" de la Hallerais et prenons possession de

nos petits chalets. Le repas a lieu, tout à côté, au restaurant "le cochon grillé", où, après l'entrée, de joyeux moines ont défilé au milieu des tables portant un plateau à brancards sur lequel était présenté le fameux cochon grillé qui fut un délice. En attendant l'omelette norvégienne, Jean à l'accordéon, nous a joué quelques morceaux classiques repris en chœur. Le dimanche matin, un groupe est parti randonner le long de la Rance, d'autres sont partis à Dinard pour une promenade en bateau sur la Rance.

Nous garderons longtemps dans nos yeux le souvenir de ces paysages aux tons pastels, cette couleur émeraude de l'eau et cette vue extraordinaire sur le barrage de St Servan et sa tour Solidor.

Retour à Taden pour un repas très apprécié de galettes saucisses dans une ambiance de fête.

Après des "au revoir" et "à bientôt" nous avons pris le chemin du retour, chacun s'étant promis d'accentuer les échanges entre "régionales"... Internet facilitera les choses...

Marché de Noël, le 15 décembre à partir de 9 h

L'équipe de Taden animation s'est remise au travail depuis début septembre pour préparer l'édition 2013 du marché de Noël.

Ce marché attire non seulement une clientèle qui a largement dépassé la région de Dinan et de la communauté de communes, mais également un grand nombre d'exposants nouveaux

pour la plupart et qui, en ayant entendu parler, dans d'autres régions souhaitent y participer.

Ceci conforte l'équipe Taden

animation, dans notre volonté de vouloir présenter des artisans de qualité et de mettre l'accent sur la création et la présentation de nouveautés. Cette édition 2013 sera pleine de surprises.

Le père Noël sera bien sûr l'invité d'honneur et comme toujours aura des cadeaux plein sa hotte pour les enfants qui auront été sages.

Comme toujours : restauration sur place et vin chaud toute la journée



Une telle manifestation représente beaucoup de travail et demande de la disponibilité de la part des bénévoles. Aussi l'équipe de Taden animations, serait heureuse de voir grandir son effectif. Toutes les bonnes volontés sont invitées à nous rejoindre.

CONTACT

06 30 15 64 94





Année bien remplie pour **Taden, Culture et Patrimoine**

C'est en mai dernier que l'association « Taden, Culture et Patrimoine » a connu son baptême du feu en accueillant Anthony Pouliquen pour son spectacle "une autre histoire du sport ou pourquoi je ne serai jamais Luis Fernandez". Cette soirée, organisée en partenariat avec l'association "Itinéraire Bis" et l'ALSS Trélat-Taden dans le cadre du festival "Objectif 373", a réuni près de 80 spectateurs. Placé sous le signe de l'humour et de l'autodérision, ce spectacle convivial et parfois déroutant a permis à chacun de s'interroger sur le phénomène sportif.

Le 8 juin, l'association a eu le plaisir de recevoir le Tadennais Patrice Simon du groupe "Sens contraire" pour un concert intimiste au manoir. Les 30 personnes présentes ce soir là ont eu le plaisir de découvrir ses compositions profondes, souvent teintées de mélancolie.



L'exposition de Mauro Tognacci



Œuvres de Mauro Tognacci

Autre manifestation à l'actif de l'association : Du 12 au 26 juillet, l'exposition des œuvres de Mauro Tognacci, artiste italien tombé sous le charme de la Bretagne.

Mais l'événement le plus marquant de cet été 2013 a été sans nul doute l'exposition Yves de Saint-Front. Au mois d'août dernier, ce sont près de 400 visiteurs qui ont pu découvrir les œuvres de ce portraitiste hors pair, auteur prolifique de peintures et dessins sur la Polynésie et les îles Chausey.



Œuvre de Yves de Saint-Front

En 2013, l'association s'est aussi attachée à la mise en valeur du patrimoine tadennais. Les passionnés d'histoire ont pu découvrir l'église Saint-Pierre de Taden lors de "La nuit des églises" le 6 juillet 2013. Le bâtiment a aussi ouvert ses portes pour les journées européennes du patrimoine de septembre dernier. C'est à la lueur des bougies qu'Evelyne Thoreux a conté l'histoire de la commune à travers celle de cet édifice et de ses peintures murales. Le manoir a également été mis à l'honneur lors de cette manifestation. Des visites assurées pour l'occasion par Evelyne, épaulée par les membres de l'association, ont permis à un public de tout âge de découvrir ou redécouvrir ce joyau de l'architecture du 14^e siècle.

L'association ne compte pas s'arrêter en si bon chemin et prépare déjà 2014. Même si cela reste à valider lors de la prochaine assemblée générale, elle souhaite renouveler son partenariat avec l'association "Itinéraire Bis" en proposant un spectacle en mai-juin prochain.

Au printemps, elle compte également s'inscrire dans le programme commémoratif du centenaire du début de la guerre 14-18 en proposant une exposition en lien avec cet événement (voir dans ce numéro l'article sur les victimes tadennaises de la Grande Guerre).

Cet été, le manoir de la Grand'Cour accueillera probablement de nouveaux artistes et, qui sait ?, des projections cinématographiques en plein air.

Mais avant cela, l'association clôturera l'année 2013 en proposant une projection de courts métrages dans le cadre du festival "Le jour le plus court". Cet événement organisé par le Centre National de la Cinématographie sur l'ensemble de l'hexagone se déroulera les 20 et 21 décembre prochain et ceci en partenariat avec les écoles de la commune.

Si ce type de projet vous intéresse, n'hésitez pas à rejoindre l'association.

CONTACT

Olivier NOEL
06 87 76 84 19



Œuvres de Yves de Saint-Front



Ecole de football de l'**ALSS de Trélat-Taden**



Cette année l'école de foot est en pleine expansion, d'un point de vue matériel avec la construction des nouveaux vestiaires, mais également d'un

point de vue des effectifs, en effet nous en sommes actuellement à près de 80 jeunes licenciés.

Concernant les modalités d'inscription,

elles n'ont toujours pas changé. Peuvent rejoindre le club, les filles ou garçons nés entre 1999 et 2008.

De plus, une entente a été signée avec le club de Ploubalay pour les équipes d'U12, U13, U14 et U15.

Les entraînements se déroulent le mercredi après midi sur le terrain de Taden.

Les U12/U13, U14 et U15 ont un 2^e entraînement à Ploubalay le vendredi de 18h à 19h30.

Actuellement l'encadrement comprend deux anciens joueurs du Stade Rennais, Robert RICO et Jack Le CAM, assistés de l'animateur communal Jessy LECUYER.

Festivités du club durant la saison :

26 janvier 2014 : Galette des rois

15 mars 2014 : Couscous

27 avril 2014 : Pêcherie

18 mai 2014 : Assemblée générale

23 mai 2014 : Tournoi vétérans

24 mai 2014 : Tournoi jeunes.



ALSS Trélat-Taden / **Section Foot Loisir**



Après le jaune pendant quelques années, la section foot loisir de l'ALSS change de maillot et de couleur. Un nouveau partenaire, la société de bureautique et d'informatique POTIER, par son sponsoring, a permis l'achat d'une nouvelle tenue rayée de couleur bleu et orange, couleur officielle de la société partenaire.

Cette nouvelle saison, la 12^e depuis la création de la section foot loisir, redémarre donc avec l'envie de tous les

joueurs (une vingtaine de licenciés en loisir - vétéran) de se faire plaisir ensemble sur les terrains environnants et de mouiller leur nouveau maillot, en espérant tout de même une météo plus clémente cette année.

En effet, la saison passée a été très perturbée par les mauvaises conditions climatiques (hiver très pluvieux) ne permettant pas toujours l'accès au terrain (priorité aux équipes séniors) et nécessitant le report de plusieurs

matches qui n'ont pas pu être joués en raison du calendrier de fin de saison.

Je souhaite donc à tous les footeux du vendredi soir une excellente saison 2013-2014, avec de bonnes conditions physiques et climatiques, dans une ambiance amicale et conviviale permettant à chacun de se retrouver le vendredi soir dans la bonne humeur.

La 3^e édition du tournoi annuel de foot loisir - vétéran qui s'est déroulée le vendredi 31 mai 2013 a vu une nouvelle fois une très bonne participation ainsi qu'une très belle prestation de l'ensemble des 16 équipes engagées. Vainqueur en 2011, finaliste en 2012, la bande à Nono a récidivé en 2013 en remportant à nouveau la finale de ce très beau tournoi qui s'est déroulé dans une excellente ambiance et dans un état d'esprit parfait.

La prochaine édition de ce tournoi est programmée le vendredi 23 mai 2014 à 19 heures sur le terrain d'honneur de TRELAT.

Loïc MENARD, responsable Foot Loisir



Construction d'un bâtiment modulaire au bourg de Taden, **Vestiaires, douches et WC publics aux abords du parking de la mairie**

Bâtiment conforme à la réglementation thermique RT 2012, applicable à partir de Janvier 2013.



Le principe de production de ce concept de bâtiment est de concentrer les heures de fabrication en intérieur (atelier) afin de diminuer l'impact des nombreux aléas extérieurs (météo, matériels spécifiques d'atelier, protection simplifiée du chantier, etc.), de faciliter les conditions de réalisation, tout en maintenant un niveau de qualité maximum.

Ce bâtiment a été fabriqué à 100% en France, plus précisément, dans un atelier rennais. La préfabrication des murs en atelier est la plus complète possible et l'ensemble des corps d'état interviennent directement à l'atelier, de telle sorte que ces murs en ressortent entièrement achevés, à l'exception des finitions intérieures relevant de la décoration (peintures, carrelages).

Les « Maisons Envy » (marque du

fabricant) prennent appui sur la réglementation RT 2012 pour aller de l'avant en matière d'économie de fonctionnement. Leurs constructions sont conçues pour être " passives ", trois fois plus performantes que le récent BBC RT 2005 avec un plafond

de consommation d'énergie primaire inférieur à 50 KWh/m²/an. Pour y parvenir, notamment, la ventilation est réalisée par une centrale de traitement d'air à « double flux » (l'air expulsé réchauffant l'air aspiré).

Le bâtiment proposé a une surface intérieure de 120m², une longueur extérieure de 21m50 avec auvent en bout de 1m20, une largeur de 6m20 avec « auvent casquette » en façade de 2m50.

Les murs extérieurs sont réalisés en bardage bois (pin classe 3) garanti 10 ans. Une " contre peinture " est mise en place en face arrière de ce bardage pour supprimer la déformation.

L'ensemble est conçu pour être accessible aux PMR (Personnes à Mobilité Réduite).

Ce bâtiment communal est donc com-

posé ainsi :

- Un vestiaire-douche pour joueurs Taden, un vestiaire-douche pour visiteurs.
- Un vestiaire-douche pour jeunes filles pratiquant le foot.
- Deux locaux de rangement matériel pour seniors et école de foot avec mobiliers adéquats.
- Un local technique (chauffe eau, régulation, etc...), un bureau « dirigeants » avec commandes électriques, téléphone, pharmacie, défibrillateur.
- Et, à la disposition des utilisateurs des vestiaires ainsi que du public empruntant le parking, deux WC (dont un PMR) et trois urinoirs verticaux, en permanence ouverts.

Rappel du montant du marché public :
Maisons Envy/ mairie de Taden : 189 506.20 TTC.

Subvention " Contrat de territoire " versée par la CODI : 45 000 TTC, récupération TVA : 31 056.20.

Coût réel : 113 450 euros.

Pour votre information, état d'avancement du montage des vestiaires sportifs et WC publics du parking de la mairie.

Livraison des éléments le mardi 29 octobre ; Actuellement pose de la toiture. Bâtiment hors d'eau le jeudi 31 octobre.

Matériel utilisé : grue de 26 mètres de flèche pouvant théoriquement soulever près de 40 tonnes flèche raccourcie et en position plus de 3 tonnes. Cette grue est unique sur le grand ouest en matière de gabarit.



La Vie de nos écoles



Cette rentrée 2013 aura connu quelques bouleversements, étant donné le nombre croissant d'enfants inscrits dans nos deux écoles. 162 enfants (fin octobre).

Les locaux de notre école maternelle (Ecole du Moulin) située au bourg de Taden étant trop exigus, il a donc été décidé en accord avec l'inspection académique et les enseignants de transférer la presque totalité de la classe de grande section maternelle dans les locaux de Trélat (Ecole des Forges).

Les effectifs sont donc répartis comme suit : 55 élèves à l'école du Moulin et 107 à l'école des Forges.

Quelques changements sont également intervenus lors de cette rentrée parmi les enseignants. Pendant que Mme Cuvelier a dans sa classe les PS., les enseignantes sont assistées dans leur tâches comme l'an dernier par Emilie (PS) et Sylvie (MS-GS) au poste d'ATSEM.

À Trélat, M. Joan (Directeur) CE2-CM1, Mmes Guinard (CM1-CM2), Chevy (GS-CP) avec S. Davy ATSEM, occupent toujours leurs poste pour cette année, nous avons accueilli Mme Querriot CP-CE1 en remplacement de Mme Vignon tandis que Elodie Vasseur GS-CP-CE1 vient occuper le demi poste octroyé par l'inspection Académique les Lundi et mardi.

Sans oublier bien sûr M. Touaux (décharge de direction) Laurence et Frédérique (EVS).

De nombreux projets pédagogiques verront le jour au cours de l'année.

La Cuisine Scolaire

Pour alimenter tout ce petit monde nous faisons confiance à notre cuisinier Christophe, aidé de Myriam et Pierrette, qui élabore ses menus avec des produits frais, de préférence locaux en suivant les conseils d'une diététicienne. Pour cette année 175 repas seront servis en moyenne chaque jour dans nos deux restaurants scolaires.

Le personnel communal assure le service tant au restaurant de maternelle que celui de l'école élémentaire

L'Encadrement du temps de repas

Le temps de restauration est placé sous la responsabilité de la municipalité. Il est quelque peu différent suivant que l'on soit en primaire ou en maternelle.

En maternelle un seul service et une surveillance assurée par nos ATSEM Emilie et Sylvie accompagnées de Pierrette, Valérie et Christophe.

En primaire, deux services sont proposés, ils sont assurés par Marie-Thérèse, Joséfa et Myriam tandis que la surveillance de cour est confiée à notre animateur communal (Jessy) accompagné cette année par Anita.

Les Garderies

Deux garderies sont en place : une à Taden l'autre à Trélat. Elles fonctionnent de 7 h 30 le matin jusqu'à l'entrée en classe et le soir à partir de la sortie jusqu'à 19 h. Une participation financière est demandée uniquement après 17 h 30.

Elles sont assurées par du personnel communal à savoir : Myriam et Anita à Taden, Jessy et Marie-Thérèse à Trélat

Nous souhaitons que pour le bon fonctionnement de ces deux garderies, les enfants qui les fréquentent soient assidus et que les parents n'oublient pas d'informer par écrit les responsables de toutes modifications qui pourraient intervenir.

Le Transport scolaire

Une liaison par car est assurée entre nos deux écoles le matin et le soir avec passage dans différents quartiers de la commune. Si vous souhaitez que ce service perdure, nous aimerions une plus grande régularité dans l'utilisation de ce transport. Ce n'est pas : " je prends et je ne prends pas". Trop souvent faute d'informations, les personnels ne savent plus qui doit prendre ou non le car avec tout ce que l'on peut imaginer comme incidences... Nous n'osons même pas y penser.

Merci donc de votre compréhension car c'est avant tout pour le bien de vos enfants.



Les Rythmes scolaires

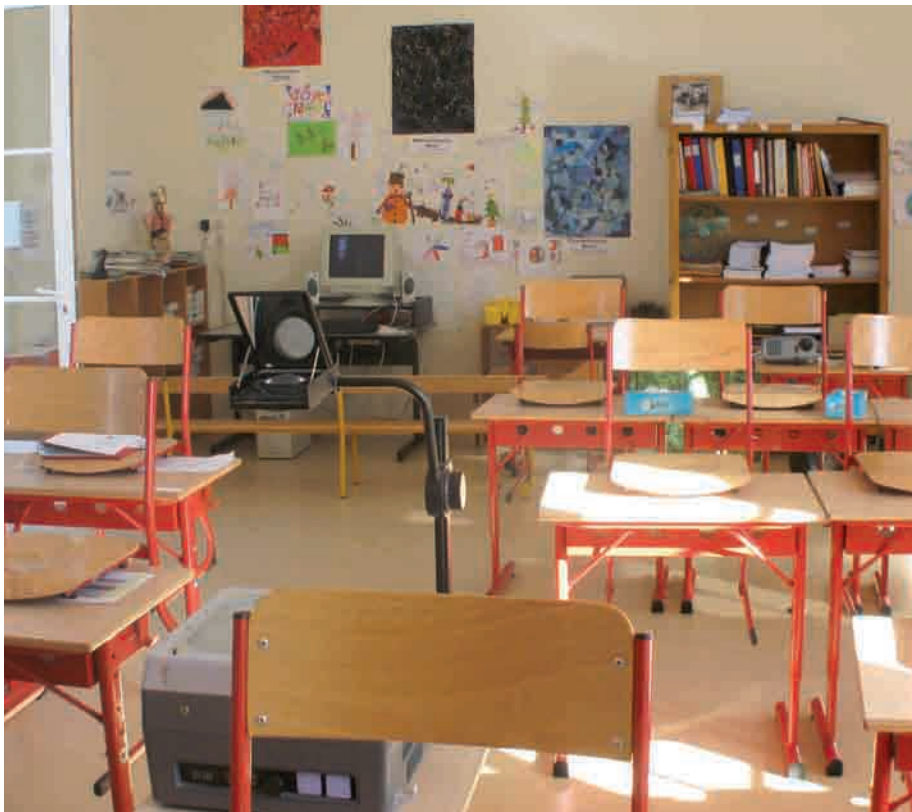
Comme vous le savez déjà, de nouveaux rythmes scolaires devront être mis en place pour la rentrée 2014.

Afin d'élaborer ces nouveaux rythmes scolaires, un comité de pilotage a été mis en place par la municipalité, il est composé de membres de la municipalité, des enseignants, de parents d'élèves et des personnels concernés.

Ce comité s'est déjà réuni deux fois et, à ce jour, de nombreuses questions restent en suspens. Cependant avec l'aide d'une chargée de mission nommée par l'Intercommunalité nous progressons doucement dans nos différentes approches.

L'Inspection Académique a mis une date butoir pour les informer de nos intentions et celle-ci est fixée au début décembre 2013.

Nous aurons donc l'occasion d'en reparler en début d'année lorsque les différentes phases seront adoptées pour la mise en place en septembre prochain.



Environnement

Pôle Fruitier de Bretagne,

Les fruits, une richesse patrimoniale bretonne



Pôle Fruitier de Bretagne
Conservation, Études et Valorisation

Initié en 2009 par l'association Les Mordus de la Pomme, le Pôle Fruitier de Bretagne a été créé fin 2011. Le projet, porté par la CODI (Communauté de Communes de Dinan), est financé par la Région Bretagne, la CODI, les Conseils Généraux des Côtes d'Armor, d'Ille-et-Vilaine, du Finistère, du Morbihan et l'association CŒUR Emeraude (porteuse du projet de Parc Naturel Régional Rance Côte d'Emeraude).

Le Pôle Fruitier de Bretagne a 4 missions essentielles :

- L'inventaire des variétés fruitières patrimoniales,
- La conservation des variétés patrimoniales,
- L'étude des caractéristiques des variétés,
- La valorisation économique et pédagogique des variétés fruitières bretonnes.

Le Pôle Fruitier de Bretagne œuvre aujourd'hui sur l'ensemble de la Région Bretagne et a pour vocation à fédérer les acteurs bretons de la filière fruitière (associations, professionnels, laboratoires...) et à sensibiliser le grand public à la richesse fruitière bretonne et à la disparition des vergers.

Aujourd'hui, devenus invisibles pour beaucoup, les arbres fruitiers de Bretagne sont en danger. Présents dans les haies, ils ont parfois disparu lors des remembrements. Beaucoup de vergers ont également disparu avec l'urbanisation.

La diversité fruitière bretonne, estimée à 6000 variétés, représente un potentiel important dans la réponse aux enjeux environnementaux (réchauffement climatique, résistance aux maladies...) et nous avons tous un rôle à jouer.

Si vous possédez un verger ou un vieil arbre fruitier chez vous, une variété locale ancienne peut s'y trouver. Dans ce cas, un geste simple peut permettre de sauvegarder une variété de la disparition : prévenez-nous ! Nous pourrions, au besoin, récolter un greffon qui permettra de sauvegarder ce patrimoine génétique pour les générations futures.

RENSEIGNEMENTS

Guillaume LEPETIT
Pôle Fruitier de Bretagne
Maison de la Rance
Quai Talard - Port de Dinan
22100 LANVALLAY
02.96.87.73.42
www.polefruitierbretagne.fr



Un poulailler dans son jardin

Dans le cadre de la convention ENESCOM établie et signée par la commune de TADEN, réduisez vos déchets en dorlotant 2 ou 3 poules dans votre jardin.

Retour aux sources avec l'arrivée des poulaillers et des clapiers. Cette tendance met à l'honneur une nouvelle façon de consommer et de se rapprocher de la nature. Quelques conseils pour créer sa basse-cour.

Des pondeuses au jardin

Un poulailler dans votre jardin vous réjouira sans aucun doute par la production d'œufs frais qu'il vous apportera. Autre avantage des poules : elles sont omnivores. On peut donc les nourrir avec les déchets ménagers tels que les épluchures des fruits et légumes, les restes des assiettes (pâtes, riz, viandes, poissons...) contribuant ainsi au recyclage naturel de votre consommation. De plus, en passant leur temps à fouiller et nettoyer le sol, elles rendent également service au jardinier. Elles participent activement à la lutte biologique contre les insectes prédateurs de cultures.

Avant de se lancer dans l'aventure, il est impératif de vérifier auprès de votre mairie que vous êtes autorisés à élever poules et lapins dans votre jardin. Et évitez les coqs, les voisins n'apprécient guère, en général.

Où installer votre poulailler ?

Choisissez un endroit au calme dans votre jardin pour installer vos poules. Pensez à installer du sable ou de la cendre dans une partie poulailler car les poules aiment bien se rouler dans la poussière.

La superficie et la taille du poulailler doit être adaptée au nombre de poules que vous souhaitez avoir. Dans l'idéal, il faut compter 1 m² par poule. En revanche, si vous voulez conserver l'herbe de votre jardin, la taille du poulailler devra être plus importante (environ 20 m² par poule).

Dortoir la nuit, abri contre les intempéries le jour, le poulailler doit être surélevé par rapport au sol, mais aussi fermé.

Il sera ainsi isolé de l'humidité et protégera les poules des visiteurs nocturnes mal attentionnés. Prévoyez d'y installer abreuvoirs, mangeoires, perchoirs - les poules aiment dormir en hauteur - et nids pondoires. Un nid pour plusieurs poules suffit, toutes ne pondent pas en même temps.

L'entretien du poulailler

Pour des poules en bonne santé et des œufs en quantité, il suffit de veiller au grain : nettoyer le poulailler régulièrement, au moins deux fois par mois, et leur fournir eau et nourriture en abondance. Graines, céréales, fruits, légumes, épluchures et restes de table, herbes et insectes divers dénichés dans le jardin : elles ne picorent pas que du pain dur ! Elles ont par ailleurs besoin de calcium, indispensable à la formation des coquilles d'œufs. Des compléments sous forme de coquilles d'huîtres broyées, d'os de seiche, d'escargots ou de moules feront l'affaire.

Quelques conseils à suivre avant l'installation de 2 ou 3 poules :

- 1) Pour garder de bonnes relations avec son voisinage, faites part de votre intention d'acquiescer 2 ou 3 poules permettant en partie la gestion des déchets,
- 2) Pour des questions de nuisance due au bruit, pas de coq,
- 3) Le bâtiment d'accueil démontable destiné aux poules doit faire moins de 5 m² en surface au sol,
- 4) Éviter d'installer le bâtiment en limite sinon prévenir le voisin pour valider votre projet,
- 5) Pour éviter les nuisances olfactives et sanitaires, nettoyez régulièrement le poulailler,
- 6) Le suivi de la nourriture et de l'abreuvement des animaux doit être assuré régulièrement,

Règles d'urbanisme relatives à l'installation d'un poulailler, d'un clapier, d'une volière, d'un pigeonnier

Déposer une demande d'autorisation est obligatoire dès lors qu'il est prévu de construire plus de cinq mètres carrés (5 m²) de surface de plancher ou d'emprise au sol.



Les constructions à usage d'accueil d'animaux sauvages ou domestiques ne dérogent pas à la règle,

- Seuls les ouvrages de moins de 5 m², installés pendant une période de moins de 3 mois consécutifs, en plus d'être en dehors d'une zone protégée, peuvent être dispensés de formalités, sous réserve de la destination réelle du bâtiment.

Référence des textes et réglementations concernés:

Article L214-6 Code Rural et de la Pêche Maritime (chapitre IV) (définition animal de compagnie).

Article L214 du Code Rural et de la Pêche Maritime (chapitre IV) (conditions de détention des animaux).

Articles L153-1 & L153-4 du règlement sanitaire général (règles générales d'implantation de bâtiments renfermant des animaux).

Article R 1334-31 du code de la santé publique (règles de voisinage concernant les nuisances dues au bruit).

Article 26 du règlement sanitaire général (entretien des installations renfermant des animaux).



Le nouveau permis de conduire

Unifié, sécurisé, pratique et renouvelable, format "carte de crédit"



Un titre unifié au niveau européen

Depuis le 19 janvier 2013, les droits à conduire (catégories) et le modèle du permis de conduire sont harmonisés au sein de toute l'Union européenne.

Des nouvelles catégories de permis de conduire sont créées, comme un permis AM pour conduire les deux-roues de moins de 50 cm³.

Un titre sécurisé et plus pratique

Le nouveau permis de conduire, plastifié, est de la taille d'une carte de crédit. Il contient une puce électronique et une bande MRZ qui permettront de mieux lutter contre la fraude. Il est délivré à partir du 16 septembre 2013.

Des avantages pour les usagers

Moins de déplacements en préfecture

Selon les cas, les usagers n'ont pas à se déplacer au guichet de la préfecture ou de la sous-préfecture pour retirer leur titre de conduite. Les per-

mis sont envoyés directement au domicile des titulaires.

Avant la fin 2013, le code de consultation des points sur le téléservice Téléponts : <https://tele7.interieur.gouv.fr> sera joint à l'envoi du permis de conduire.

Moins de démarches à faire

Lorsqu'un candidat réussit son examen de permis de conduire, il n'a pas à se déplacer en préfecture. Son permis est édité automatiquement et envoyé à son domicile.

Un permis de conduire reconnu dans toute l'Europe

Comme les catégories sont identiques et que les modèles de permis sont similaires, le permis de conduire français est reconnu dans toute l'Europe, facilitant ainsi la circulation.

Un titre renouvelable valable 15 ans

Concernant le renouvellement périodique de tous les titres, la France a choisi la période de validité maximale du titre, la plus favorable aux usagers, soit 15 ans pour les catégories A et B. Les permis de conduire des catégories dites "lourdes" (C et D) ou soumises à un avis médical doivent être renouvelés tous les 5 ans.

C'est un simple renouvellement administratif, sans visite médicale ou examen pratique (à l'exception des situations particulières prévues par le Code de la route). Il permet de mettre à jour l'adresse de l'usager et sa photographie d'identité.

Quelles sont les informations contenues dans la puce ?

Elle contient les seules et uniques informations visibles sur le titre : état civil du conducteur, photographie, date de délivrance et le numéro du titre, catégories obtenues, éventuelles restrictions au droit à conduire (port de lunettes, aménagement de véhicule...).

La puce ne contient pas d'empreintes digitales, ni le capital des points, ni l'his-

torique des PV.

Est-ce que tous les permis doivent être changés le 16 septembre 2013 ?

NON. Les permis roses cartonnés restent valables jusqu'au 19 janvier 2033.

Faut-il aller chercher un nouveau permis en préfecture ?

NON. Seuls les nouveaux conducteurs ou les personnes souhaitant une nouvelle catégorie reçoivent un nouveau permis ; les professionnels qui renouvellent leur permis de conduire ou les personnes ayant déclaré une perte ou un vol également.

Quand le nouveau permis de conduire remplacera-t-il les permis roses ?

Tous les permis de conduire délivrés avant le 19 janvier 2013 sont valables jusqu'au 19 janvier 2033.

Ces 38 millions de titres de permis de conduire seront remplacés progressivement par des nouveaux permis au format "carte de crédit" à partir de 2015. Les titulaires de permis de conduire seront informés par leur préfecture des modalités d'échange le moment venu.

Les permis de conduire délivrés entre le 19 janvier et le 16 septembre 2013 seront remplacés en priorité, en 2014.

Est-ce que le permis à points existe toujours ?

Le principe du permis à points n'est pas remis en cause.

Le code de consultation des points peut être obtenu auprès de la préfecture. Il permet de consulter le solde de ses points sur le téléservice Téléponts :

<https://tele7.interieur.gouv.fr>

Avant fin 2013, il sera envoyé avec le nouveau permis de conduire.

• A NOTER :

- Les services permis de conduire des sous-préfectures de Lannion et Dinan sont toujours ouverts au public.
- Pour tout échange de permis de

conduire étrangers prendre rendez-vous sur le lien du site internet.

- Depuis le 16/09/2013, les **déclarations de perte des permis de conduire seront à faire en Préfecture et sous-préfectures.**

- Pour plus d'informations cliquez sur le lien suivant :

<http://www.cotes-darmor.pref.gouv.fr/Vos-demarches-en-ligne/Permis-de-conduire>



Donner son sang, ça a du sens



Les donateurs du Pays de Dinan ont encore une fois fait preuve de générosité, en un mois d'août clément qui, pourtant, invitait à l'évasion. La période des vacances d'été est une période particulièrement fragile pour l'approvisionnement en sang. La collecte des 19 et 20 août a vu se présenter 303 personnes pour faire un don, parmi lesquelles 35 pour la première fois. Il est réconfortant de constater que certains vacanciers et des jeunes ont fait le déplacement. Les vacances permettent de disposer du temps qui

manque parfois le reste de l'année, les horaires des collectes n'étant pas toujours compatibles avec celles du travail et les impératifs de parents. Merci à tous. Les besoins en produits sanguins sont en constante augmentation : ils permettent de soigner 34000 malades en Bretagne chaque année (maladies du sang, interventions chirurgicales...) et 30000 autres bénéficient de médicaments dérivés du sang. Il n'existe pas aujourd'hui de produit capable de se substituer au sang humain, le don de sang est donc indispensable. Il repose en France sur le bénévolat qui répond aux principes de notre éthique " Volontariat, Bénévolat, Anonymat, Gratuité "



Prochaines collectes 2014 :

24 et 25 février 2014 de 10h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h30
Salle du Clos Gastel à Léhon

L'éventail des collectes disponibles peut être consulté sur www.dondusang.net

CONTACT

Mme Maryvonne ROBERT
02 96 27 67 78 / 06 77 80 67 08
ud22@federation-dondesang.asso.fr
http://bre_022_ud.ffdsb.org/

Futurs donateurs et donateurs réguliers sont donc invités à participer à la dernière collecte de l'année 2013 :
Les 9 et 10 décembre, de 10h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h30
Salle du Clos Gastel à Léhon

Don d'Organes : quand une mort peut sauver des vies



Perdre brusquement un être cher est une terrible épreuve à laquelle nous ne sommes jamais préparés. Mais cette mort peut parfois sauver des vies.

Les patients victimes d'un accident vasculaire cérébral ou d'un traumatisme crânien sont transférés vers le service de réanimation d'un hôpital où tout est mis en œuvre pour les sauver. Si malgré tous les efforts entrepris le sang n'irrigue plus le cerveau, la mort est définitivement installée. Le patient est dit " **en état de mort encéphalique** " : arrêt irrémédiable et irréversible de toute activité cérébrale,

alors que la respiration et les battements du cœur sont maintenus artificiellement par des techniques de réanimation.

Cet état, très rare et de durée limitée, est le seul qui permette un prélèvement d'organes.

Ce prélèvement peut être réalisé, en concertation avec la famille, si le défunt n'en a

exprimé aucun refus de son vivant. Cette intervention n'entraîne aucun frais pour l'entourage du donneur, et le corps lui est rendu après le prélèvement. Le don est strictement anonyme et les organes sont attribués selon des règles strictes établies par l'Agence de la Biomédecine, organisme public chargé de veiller au bon fonctionnement de la greffe d'organes en France.

Ces quelques phrases expliquent l'acte citoyen que représente le don d'organes, pour inciter chacun à se



positionner le plus tôt possible vis à vis du Don et éviter ainsi à son entourage de devoir décider pour lui dans un contexte dramatique. Dès lors de nombreux malades atteints de pathologies rénales, cardiaques, pulmonaires, hépatiques,... pourront vivre !

Pour en savoir plus :
www.france-adot.org

CONTACT

L'Association pour le Don d'Organes et de Tissus humains des Côtes d'Armor
Hervé LE SERRE
Président FRANCE ADOT 22
25 Ker Iliz
22660 TREVOU-TREGUIGNEC
02 96 23 79 39
franceadot22@wanadoo.fr





Accueils de proximité pour **victimes de violences**

➤ Pour les femmes victimes de violences conjugales

Depuis 2012, l'association Steredenn est labellisée par les services de l'Etat comme « accueil de jour pour les victimes de violences au sein du couple ».

L'accueil se fait désormais, à l'Espace Femmes :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 10h00 à 16h00.

Les personnes peuvent s'y rendre sans rendez-vous préalable.

Cet accueil fonctionne en lien et en complémentarité des permanences délocalisées de structures départementales :

- du C.I.D.F.F. 22 (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) dans les locaux de l'Espace Femmes, les 1^{er} et 3^e jeudis du mois de 14h00 à 17h00 (SUR RENDEZ-VOUS),
- de l'association Adalea Accueil Ecoute Femmes, les 2^e et 4^e mardis du mois à la M.D.D., 5 rue Gambetta.

PERSONNE RÉFÉRENTE POUR CET ACCUEIL :
ANNIE OLLAGNIER

Association Steredenn
Espace Femmes du Pays de Dinan
1 route de Dinard – 22100 DINAN

Annie OLLAGNIER – 02 96 85 60 02 (ligne directe)
mail : espacefemmes.pays.dinan@cegetel.net

Tania DONGUY – 02 96 85 60 01 (standard – premier accueil)
Blog : espacefemmes.dinan.over-blog.com

QUELQUES PARTENAIRES

Adalea – Accueil Ecoute Femmes Saint-Brieuc - Centre Hospitalier Spécialisé St Jean de Dieu Dinan - C.I.D.F.F. 22 (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) - le C.L.L.A.J. (Comité Local pour le Logement Autonome) de l'association Steredenn C.M.P. (Centre Médico Psychologique) Dinan - Centre Social Dinan - Maison du Département de Dinan du Conseil Général 22 - Commissariat de la Police Nationale de Dinan - Délégation aux Droits des Femmes 22 de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale - Groupement de Compagnie de Dinan de la Gendarmerie Nationale - S.P.I.P. (Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation) - Tribunal de Grande Instance Saint-Malo - Ville de Dinan.

➤ Le groupe de parole

Il est ouvert aux victimes de violences conjugales et de violences sexuelles.

Il fonctionne 2 jeudis par mois de 18h00 à 20h00.

Pour y participer, prendre un RV pour rencontrer, d'abord, en individuel, la référente de l'accueil des victimes de violences sexuelles.

➤ Pour les victimes de violences sexuelles et leurs proches

L'accueil de proximité, à l'Espace Femmes, fonctionne :

Le jeudi de 10h00 à 12h00 et le vendredi de 14h00 à 16h00.

Les personnes peuvent s'y rendre sans rendez-vous préalable.

Un accueil téléphonique peut être assuré, en dehors de ces plages horaires, et sur rendez-vous.

La prise de rendez-vous est possible aux heures d'ouverture de l'Espace Femmes :

Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

REFERENTE DE L'ACCUEIL DES VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES : CHRISTIANA BAPTISTE

Association Steredenn
Espace Femmes du Pays de Dinan
1 route de Dinard – 22100 DINAN

Tania DONGUY – 02 96 85 60 01 (standard – premier accueil)
Christiana BAPTISTE – 02 96 85 60 05 (ligne directe)

mail : christiana.espacefemmes@cegetel.net
Blog : espacefemmes.dinan.over-blog.com

QUELQUES PARTENAIRES

L'A.D.A.J., le C.H.S. (Centre Hospitalier Spécialisé) St Jean de Dieu, le C.I.D.F.F. 22 (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles), le C.L.L.A.J. (Comité Local pour le Logement Autonome) de l'association Steredenn, le C.M.P. (Centre Médico Psychologique) de Dinan, le C.M.P.E.A. (Centre Médico Psychologique pour Enfants et Adolescents), le Groupement de Compagnie de Dinan de la Gendarmerie Nationale, la Mission aux Droits des Femmes et à l'Egalité de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale 22, la Sous-Préfecture de Dinan, le C.R.A.V.S. (Centre Ressource Régional sur les Auteurs de Violences Sexuelles), des associations travaillant spécifiquement sur la problématique.

Badge **accès déchetteries**

Afin d'éviter un déplacement, les usagers peuvent formuler leur demande par mail, en joignant un justificatif de domicile (eau ou edf de - 6 mois), à l'adresse suivante :

ambassadeur.tri@cc-codi.fr

Le badge sera alors adressé par courrier directement à domicile.

Info 2014 : 16 passages autorisés



Sécurité routière

Conseils de prudence

La suppression des masques visuels dans les carrefours

En cette saison, la végétation est dense et la présence d'arbres et d'arbustes dans le triangle de visibilité d'un carrefour constitue un masque visuel pour l'utilisateur.

Or, le défaut de visibilité qui limite la capacité d'adaptation d'un conducteur est un facteur important dans les accidents de la route.

La végétation peut, en effet, masquer la présence d'un véhicule, même quelques centièmes de secondes.

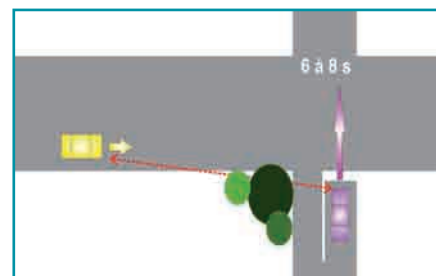
L'utilisateur de la route non prioritaire doit disposer du temps nécessaire pour s'informer de la présence d'un autre usager sur la route non prioritaire, décider de

sa manœuvre, démarrer et réaliser sa manœuvre de franchissement.

Le temps de franchissement d'une chaussée de 7 mètres se situe normalement entre 6 et 8 secondes.

Selon les usagers, ce temps peut être plus important car il dépend également de l'âge du conducteur, des capacités visuelles et de l'état physique (fatigue, prise d'alcool, de médicaments ou de stupéfiants).

Pour des raisons de sécurité, tous les masques visuels situés sur l'accotement de la route principale doivent donc être supprimés ou dégagés pour permettre à l'utilisateur de la route secondaire de bien voir l'utilisateur de la route prioritaire.



Accidentologie 2013 sur le 22

1 ^{er} semestre	2013	2012	Ecart	Evolution dans les Côtes d'Armor	Evolution nationale
Accidents corporels	167	2145	- 48	- 22.3%	- 9.5%
Personnes tuées	13	24	-11	- 45.8%	-15.1%
Personnes blessées	203	300	- 97	- 32.3%	- 9.1%
dont blessés hospitalisés	87	113	- 26	- 23.01%	- 6.4%
dont blessés non hospitalisés	116	187	- 71	-38.0%	- 10.6%

Données provisoires 2012

13 personnes sont décédées sur les routes du département sur les 6 premiers mois de l'année 2013. La mortalité routière connaît une forte baisse par rapport à 2012. Les blessés et les accidents corporels sont également en baisse.

Ces résultats sont encourageants. Les indicateurs d'accidentalité sont tous

favorables au département depuis le début de l'année 2013. Il en est de même au plan national où tous les indicateurs sont en diminution.

Toutes les catégories d'usagers bénéficient de ce progrès à l'exception des motocyclistes.

Tué : Personne décédée sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident.

Blessé hospitalisé : Victime non tuée, hospitalisée plus de 24 heures.

Blessé non hospitalisé : Victime, non tuée, ayant fait l'objet de soins médicaux, mais ayant été hospitalisée moins de 24 heures.

Si le nombre de tués a diminué de presque de moitié, le nombre de blessés hospitalisés n'a reculé que de 25%. Des progrès restent encore à accomplir et les usagers ne doivent pas relâcher leurs efforts.

Les vacances, propices au relâchement, ne doivent pas faire oublier les règles de prudence.

Actualités

Les radars fixes : nouvelle mesure 2013

Un arrêté du 4 mars 2013 rétablit les panneaux qui indiquent la présence des cabines de radars fixes de vitesse.

Tous les radars pédagogiques installés depuis 2011 pour annoncer des radars fixes de vitesse seront progressivement remplacés par des panneaux métalliques.



Liens utiles

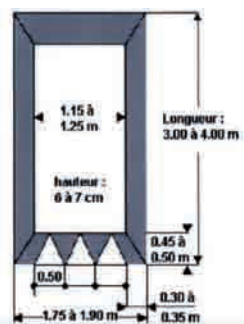
www.msr-cotesdarmor.com
www.soufflez-vous-saurez.fr
www.sortezrevenez.fr



Sécurité routière

Dossiers

L'implantation des coussins berlinois



Le recours aux coussins berlinois, en réduisant les vitesses, permet d'améliorer la sécurité en milieu urbain. Ce sont des surélévations implantées sur la chaussée qui, à la différence

des dos d'âne, ne s'étendent pas sur toute la chaussée pour permettre aux deux-roues de les franchir sans subir l'effet des surélévations.

Certaines règles d'implantation doivent cependant être respectées afin d'éviter de causer une gêne ou de

l'insécurité aux usagers qui respectent déjà les limitations de vitesse.

Les coussins berlinois doivent être visibles, signalés correctement et prévus dans des endroits où les usagers ne seront pas surpris par leur présence.

Ils peuvent être implantés pour protéger des passages pour piétons, pour sécuriser des abords d'écoles, des arrêts de bus ainsi que des voies de lotissements. L'implantation de ces dispositifs est à éviter sur les voies supportant un trafic élevé ou avec un passage significatif de deux-roues motorisés.

SIGNALISATION VERTICALE

EN PRÉSIGNALISATION

Le panneau A2B placé, selon la configuration de 10 à 50 m du coussin

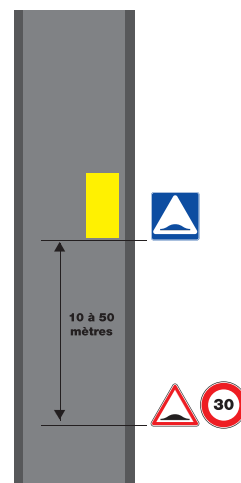


Le panneau B14 : limitation 30 km/h y est adjoint



EN POSITION

Le panneau C27



Si la vitesse d'approche est élevée, des aménagements sont à prévoir en amont du dispositif tels que des avancées de trottoirs, des îlots refuges ou des rétrécissements de chaussées, ...

Le pôle sécurité routière de la direction départementale des territoires et de la mer peut vous conseiller utilement notamment pour les cas particuliers et complexes d'implantation.

Vacances à la neige, programme des sports d'hiver 2014

La Ligue de l'Enseignement des Côtes d'Armor propose depuis 46 ans des formules « tout compris » au départ de St Briec, Lamballe et Rennes durant les vacances scolaires de mars 2014 :

- pour les enfants
- pour les jeunes
- pour les familles et adultes

Des activités sportives et ludiques sont adaptées et proposées au meilleur tarif pour chaque public dans les stations de ski qui accueillent.

DATES	PUBLIC	LIEUX	ACTIVITÉS	PRIX
du 1er au 8 mars	7 – 11 ans	Domaine des Portes du Soleil en HAUTE – SAVOIE	Abondance : avec séances de traineaux à cheval, séances de ski alpin avec cours E.S.F., concours de bonhommes de neige et de construction d'igloos, balade raquettes, découverte faune, flore, patrimoine, produits locaux.	590 €
du 1er au 8 mars	12 – 17 ans		St Jean d'Aulps : avec ski alpin sur Morzine et le Roc d'enfer, snowboard et autres « glissades à sensations » en toute sécurité, sortie à la patinoire.	645 €
du 1er au 8 mars	adultes et familles	Domaine du Grand Massif en HAUTE – SAVOIE	Sixt fer à cheval : auberge familiale située au pied des pistes. Accès en skibus gratuit devant l'auberge, en supplément : le forfait 5 jours « Grand Massif » avec 265 Km de pistes tous niveaux. Retour du domaine « Grand Massif » ski aux pieds par une piste de 14 km « les cascades ». Sortie à Samoëns organisée en soirée.	690 €
du 8 au 15 mars	adultes et familles	Ax 3 domaines dans les PYRENEES	Ax les thermes : gîte-hôtel situé en centre ville à 5 min à pied de la télécabine avec table d'hôte gourmande avec tous les loisirs à proximité : patinoire, cinéma, théâtre, centre thermoludique, casino, bars de nuit, etc. Domaine skiable préservé (80 km) avec école de ski ESF, espace luge, salle hors sac, consigne, garderie, descentes aux flambeaux...	670 €



Retrouvez la plaquette sur le site : http://www.fol22.com/IMG/pdf/brochure_neige_2014_mep2.pdf

Aimez la page : www.facebook.com/sejours-neige-Ligue-de-lenseignement

Plus d'infos au 02 96 94 16 08

Ligue de l'Enseignement des Côtes d'Armor

89 bld E. Prigent 22000 ST BRIEUC 02 96 94 16 08 - sejours@fol22.com - www.fol22.com



Intoxications au **monoxyde de carbone**

Les épisodes de froid sont marqués par une recrudescence des intoxications au monoxyde de carbone (CO), lourdes de conséquences sur la santé et dont les médias nationaux et locaux se font largement l'écho.

	Habitat n	Travail n	ERP ¹ n	Total (%)
Côtes d'Armor	4	1	0	5 (17)
Finistère	13	2	1	16 (53)
Ille et Vilaine	3	1	0	4 (13)
Morbihan	5	0	0	5 (17)
Bretagne	25	4	1	30 (100)

Distribution des épisodes d'intoxication accidentelle au CO par département et circonstances de survenue - Surveillance CO, Bretagne, 2012, N=30

¹ERP : Etablissement recevant du public

Ce gaz inodore et invisible est la première cause de mortalité par gaz toxique en France. Pour l'année 2012, 30 épisodes d'intoxication accidentelle ont été investigués en Bretagne, impliquant 89 personnes dont 72 sont passées par un service d'urgence et 28 hospitalisées. Le bulletin de veille sanitaire ci-joint fait un point précis sur la situation bretonne.

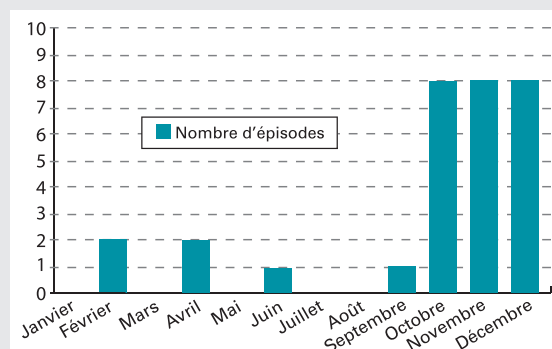
Qu'est ce que le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui résulte plus particulièrement d'une mauvaise combustion dû au mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol.

Attention danger !

Le monoxyde de carbone est très difficile à détecter car il est inodore, invisible et non irritant.

Comment éviter les intoxications ?



Représentation mensuelle du nombre d'épisodes Surveillance CO, Bretagne, 2012, N=30

Les intoxications oxy-carbonées sont survenues principalement (87 %) pendant la saison de chauffe, c'est-à-dire de janvier à mars et d'octobre à décembre.

Avant l'hiver, faites systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler vos installations :

- Faites vérifier et entretenir chaudières, chauffe-eau, chauffebains, inserts et poêles.
- Faites vérifier et entretenir vos conduits de fumée (par ramonage mécanique).
- Veillez toute l'année à une bonne ventilation

DESCRIPTION DES INTOXIQUÉS

Les 30 épisodes d'intoxication accidentelle au CO correspondaient à 89 personnes impliquées. Celles-ci ont été dénombrées par l'intermédiaire des informations de la fiche alerte.

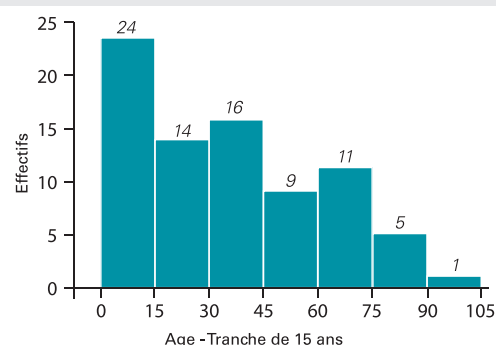
Des enquêtes médicales ont été ouvertes pour 83 personnes sur les 30 épisodes retenus pour l'analyse épidémiologique. Ces enquêtes médicales ont permis d'identifier 80 cas, tous certains, soit 2,50 intoxiqués pour 100 000 personnes.

Parmi ces 80 cas, 71 (89 %) sont survenus lors d'une intoxication au CO accidentelle dans l'habitat, 5 (6 %) sur le lieu de travail et 4 (5%) dans un établissement recevant du public.

Les intoxications ont concerné plus de femmes que d'hommes : 47 femmes pour 33 hommes, soit un sex ratio H/F = 0,70.

L'âge médian était de 30 ans (minimum : moins d'un an, maximum : 90 ans). La tranche

d'âge la plus représentée était constituée des enfants de [0-15 ans] Aucune femme enceinte n'a été rapportée parmi les cas ; la variable était documentée à 43 reprises : 42 fois " non " et 1 fois " ne sait pas ".



Distribution des cas selon les tranches d'âges Surveillance CO, Bretagne, 2012, N=30

Les appareils mobiles à combustion non raccordés, et notamment les chauffages d'appoint utilisés en continu, sont des dispositifs susceptibles de conduire également à des émanations importantes de ce gaz toxique. Il en est de même de l'utilisation inappropriée, dans des espaces clos lors de travaux ou de circonstances



particulières (tempêtes, inondations...), de matériels équipés d'un moteur thermique, tels que les groupes électrogènes ou les motopompes.

Afin de donner au grand public des conseils lui permettant de mieux se protéger contre ce risque, l'ARS Bretagne organise et finance une campagne régionale de prévention diffusée sur les ondes du réseau France bleu Bretagne (France bleu armorique et France bleu breizh Izel) du 20 au 27 octobre.

Le maintien d'une aération permanente dans les locaux, la vérification des équipements et de leurs conditions d'installation ainsi que l'entretien des conduits d'évacuation des fumées par un professionnel qualifié au moins une fois par an demeurent les principaux gages de sécurité.

En cas de suspicion d'une intoxication au monoxyde de carbone (maux de tête, nausées, vomissements...), les consignes sont les suivantes :

- **Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres ;**
- **Arrêter les appareils de combustion si possible ;**
- **Faire évacuer les lieux ;**
- **Appeler les secours (112, 18 ou 15) ;**
- **Ne réintégrer les locaux qu'après l'avis d'un professionnel.**

Il convient enfin de rappeler que l'efficacité de ces actions de prévention ne peut être garantie que par une mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés.

Les agents du pôle santé-environnement restent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires concernant cette campagne de sensibilisation.

CONTACT

Agence régionale de santé (ARS) Bretagne
Délégation Territoriale des Côtes d'Armor
Pôle Santé Environnement
34 rue de Paris - BP2152
22000 SAINT-BRIEUC Cédex
Tél. 02 96 60 42 20
Fax : 02 96 33 72 81
<http://www.ars.bretagne.sante.fr>
<http://www.invs.sante.fr>

Promotion du 14 juillet 2013

📌 Médaille d'honneur du travail - Secteur Privé

Or	Mme CHEENNE Evelyne, TADEN - Opérateur de production, S.A.S. LOC MARIA ETS LES GAVOTTES à TADEN Mme GAUVAIN Nicole, TADEN - Coordinatrice, S.A.S. LOC MARIA ETS LES GAVOTTES à TADEN
-----------	---

📌 Médaille d'honneur du travail

Régionale, départementale et communale - Secteur Public

Or	M. BRANDILY François, employé municipal
-----------	---

Aides aux études



Année scolaire 2013-2014

CONSEIL GÉNÉRAL DES CÔTES D'ARMOR

Nature de l'aide	Conditions	Montants En fonction des revenus familiaux	Délais de dépôt
Prêts aux Étudiants*	> Le prêt est destiné aux étudiants de l'enseignement supérieur dont la famille est domiciliée en Côtes-d'Armor. Il est remboursable à compter d'un an après la fin des études du bénéficiaire. L'indice d'actualisation applicable est de 1,5 % par an et par prêt. Un maximum de 5 prêts peut être accordé au cours du cursus étudiant.	500 € OU 1 000 € OU 1 500 €	Avant le 31 mars de chaque année
Aides aux Collégiens	> Collégiens dont la famille est domiciliée dans les Côtes-d'Armor.	200 €	
Prime à la mobilité individuelle*	> Cette aide est accordée aux jeunes lycéens ou étudiants costarmoricaains effectuant un stage d'étude obligatoire ou une scolarité à l'étranger de plus de 4 semaines.	de 150 € à 1 200 € Selon la durée et le pays	avant le départ

*Le bénéfice des prêts et aides à la mobilité individuelle est étendu à :

- toute formation supérieure ouvrant droit à rémunération annuelle si celle-ci est inférieure à 53% du SMIC
- toute formation à caractère sanitaire et social conventionnée et accessible à des diplômes de niveau V, dès lors qu'aucune autre aide publique n'est perçue pour ces études.

📌 POUR TOUT RENSEIGNEMENT ET RETRAIT DES DOSSIERS :

Maison du Département
7, rue Victor Schoelcher - CS 96370 - 22106 DINAN Cedex
Tél. 02 96 80 00 80
Dossier suivi par : **Mme Isabelle Vuylsteker - Tél. 02 96 80 00 93**
Les dossiers sont également téléchargeables sur le site
<http://cotesdarmor.fr/>
rubrique Citoyenneté – L'éducation – Les aides aux études.
Possibilité de simulation de l'aide en ligne dans la rubrique E-services.



Mission locale



À la Mission Locale

je peux...



M'INFORMER, M'ORIENTER

- Rencontrer des professionnels, des employeurs
- Visiter des entreprises
- Connaître le marché de l'emploi
- Elargir mes choix en découvrant des métiers



TROUVER UNE FORMATION

- Apprendre un métier
- Acquérir une qualification professionnelle
- Préparer un concours
- Des compétences
- Opter pour l'alternance : contrat d'apprentissage, de professionnalisation



GAGNER EN AUTONOMIE

- Me renseigner sur le permis de conduire, l'accès au logement, aux loisirs, à mes droits liés à la santé,...
- Faire valoir mes droits de citoyen
- Etre accompagné dans mes démarches liées à la mobilité à l'étranger
- Mieux connaître mon territoire



TROUVER UN EMPLOI

- Améliorer mon CV, ma lettre de motivation
- Préparer un entretien d'embauche
- Aller à l'avant de l'entreprise : parrainage, visites, forums, appui par un conseiller,...
- Consulter des offres d'emploi, des contrats en alternance

Sans rendez-vous

- Accès internet, téléphone
- Documentation métiers, formation, vie locale,...
- CV, lettre de motivation, avec appui personnalisé l'après-midi en espace documentation à Dinan.

Sur rendez-vous

Entretien individuel avec un conseiller à Dinan et sur 10 points de permanence (voir carte)

Des ateliers, actions collectives régulières

- Recherche d'emploi alternance
- Egalité professionnelle
- Mobilité internationale
- Visites d'entreprises
- Budget, vacances, santé,...

Des actions locales partenariales

- Forums emploi, job dating
- 100 femmes 100 métiers
- Semaine de l'énergie
- Fête de l'Europe
- Prévention routière, permis citoyen,...

Un relais vers les partenaires formation, emploi, santé, mobilité, logement, vie locale,...

Recensement des jeunes



Les jeunes hommes et les jeunes filles doivent se faire recenser à la mairie entre le jour du 16^e anniversaire et la fin du 3^e mois suivant.

Vous devez vous munir du livret de famille, de la carte d'identité et d'un justificatif de domicile.

Une attestation de recensement vous sera remise et vous devez la conserver précieusement.

Elle est indispensable pour vos inscriptions aux concours et examens soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, CAP, baccalauréat...)

Entre 18 et 25 ans, vous passerez une journée avec l'armée, qui vous délivrera un certificat individuel de participation, nécessaire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, baccalauréat, concours de la fonction publique...).

Bébés Com' Com'

Proposé par la Communauté de Communes de Dinan

Bébés Com' Com'



- Un lieu de jeux, d'éveil, d'échanges et de rencontres entre enfants et parents.
- L'occasion de passer un moment de jeux, de détente, d'échanges entre enfants, parents et professionnels.
- Vous y venez et en partez quand bon vous semble.

- Les bébés Com' Com', un lieu ouvert aux tout-petits jusqu'à 3 ans accompagnés de leur famille.
- L'accueil est libre et gratuit.



Dates	Horaires	Lieux
Mardi 3 Décembre	9h15-11h30	La Vicomté/Rance
Vendredi 6 Décembre	9h15-11h30	Dinan
Vendredi 20 décembre	9h15-11h30	Dinan, dans les locaux de la halte-répît

Les bébés Com'Com' se déroulent dans les lieux suivants :

* **DINAN** : Locaux de la PMI
5, rue Gambetta

* **LA VICOMTE-SUR-RANCE** :
espace culturel

CONTACT

Service petite enfance
02 96 87 52 78
pam@cc-codi.fr



Conseils pour **bien préparer l'hiver**

La fin de l'été et l'arrivée de l'automne sont des périodes propices pour renforcer ses défenses immunitaires et les armer contre les changements climatiques. L'arrivée du froid, des pluies, annoncent aussi l'arrivée des irritations et autres virus (virose), personne n'est à l'abri.



On dénombre environ 200 virus chaque année qui sont la cause de nos rhumes, angines, rhino-pharyngites, etc. Pour contrer au mieux, il s'agit **d'adopter un mode de vie sain** (même si ce n'est pas toujours simple de changer ses mauvaises habitudes) et **de bien renforcer nos défenses immunitaires par des recettes naturelles**. Se nourrir en conséquence, en fonction des efforts à fournir, de ses envies, des légumes et fruits de saisons. Penser à bien s'hydrater (boire de la tisane de thym, du thé vert, des jus frais...).

➡ **6 actes et gestes simples au quotidien**

La première des solutions est de prendre au sérieux les mesures d'hygiène de base qui sont accessibles à tous, par des précautions, des petites habitudes à incorporer dans son quotidien et qui rendent la vie bien plus agréable.

1. **Aérez quotidiennement** votre domicile.
2. Évitez une température **excédant 19 °C dans votre chambre**. (Pour les frileux, rajouter une couverture)

3. **Se nettoyer correctement les narines**, en utilisant de l'eau de mer salée (disponible en pharmacie) ou à défaut avec du sérum physiologique (qui vous servira aussi pour nettoyer vos yeux en cas de poussières ou d'irritations).

4. **Se laver les mains régulièrement** dans la journée, avec un savon doux, en utilisant une brosse à ongles au moins une fois dans la journée.

5. **Ne pas fumer et éviter les endroits enfumés**.

6. **Humidifiez l'atmosphère de votre logement**, soit avec un humidificateur ou en plaçant des petits récipients d'eau sur les radiateurs. Vous pouvez aussi ajouter quelques gouttes d'huiles essentielles bio dans cette eau (par exemple de lavande, mandarine rouge, cèdre ou citronnelle de Java).

➡ **6 mesures alimentaires et aides naturelles**

1. **Consommer un maximum de fruits et légumes** (de saison, ou à défaut en pur jus) **contenant de la vitamine C** : oranges, mandarines, kiwis, citrons. En cas d'allergies ou si vous n'aimez pas trop les fruits, on peut aussi faire un complément en vitamine C, avec environ 500 mg par jour (à valider en fonction de l'âge). D'ailleurs on déniche de nombreux produits naturels, comme l'acérola, qui est excellente et donne de très bons résultats.

2. **Consommez de l'ail**, car il est antiseptique et purifie le sang. Consommé en quantité, cru ou cuit dans une alimentation variée ou bien en compléments alimentaires sous forme de gélules, l'ail aide à prévenir plusieurs maladies comme les

angines ou les rhino-pharyngites.

3. **Prendre des oligoéléments en cure ponctuelle**, car ils renforcent les défenses immunitaires (manganèse, cuivre, or, argent).

4. **Ne pas prendre à la légère les sensations de jambes lourdes**. Faites quelques exercices physiques quotidiens.

5. **Diffusez des huiles essentielles bio** (eucalyptus par exemple), **en cas de rhume ou de nez bouché**. Aussi, je vous conseille l'échinacée (angustifolia) qui est une plante très efficace dans la stimulation des défenses immunitaires, à prendre, par exemple, en compléments alimentaires.

6. **Renforcez votre système immunitaire et digestif** en faisant une cure de Gel d'Aloevera Bio et/ou d'Élixir du Suédois Bio.



En attendant **l'hiver**

L'hiver arrive et il est temps de protéger vos arbres et plantes de vos jardins ou de vos balcons contre le froid, le gel, le vent... En effet la chute soudaine des températures risque de stopper brusquement le métabolisme des plantes ! Voici quelques conseils pour que vos plantes passent l'hiver en toute quiétude !



➤ **Installer un voile ou un tunnel d'hivernage**

Le voile d'hivernage est un tissu en polypropylène léger et non tissé qui a l'avantage de laisser passer la lumière, d'être perméable à l'air et à l'eau, ce qui évite la déshydratation des végétaux protégés. Vous en trouverez en jardinerie ou au rayon jardin des Grandes Surfaces de Bricolage, vendu en rouleaux ou plié dans des sachets plastiques.

- La pose d'un voile d'hivernage permet, en premier lieu, de protéger les cultures sensibles du potager (salades, mâche, cresson, oseille...) et hâter les semis précoces de légumes (salades, pois, poireaux, pommes de terre).
- Il est également utilisé pour protéger du gel, en fin d'hiver ou au printemps, les boutons prêts à éclore de plantes rustiques comme les camélias ou les rhododendrons.
- Il peut s'utiliser en « cloche » individuelle en enveloppant entièrement une plante ou un arbuste (il ne faut pas trop confiner les arbustes, deux épaisseurs suffisent), ou à plat, posé directement sur les cultures d'un potager et tendu par des piquets aux quatre coins ou maintenu par des pierres.
- Ce voile est à retirer dès que le temps se radoucit. Si vous n'utilisez pas de voile mais une bâche en plastique, pensez à laisser une ouverture pour l'aération.

Vous pouvez également opter pour des tunnels en plastique (avec arceaux en plastique ou métalliques) vendus en jardinerie pour prolonger les cultures d'automne (chicorées, laitues, mâche, radis...) et protéger les cultures hivernales. Vous pouvez les confectionner vous-même avec du voile d'hivernage et des branches de saule ou autre.

Surveillez l'apparition des mauvaises herbes, la température interne dans le tunnel et aérez lors des jours ensoleillés.

➤ **Petites plantes : pot de terre, cloche et... bouteilles plastiques !**

Pour protéger les souches des petites plantes ou les semis, vous pouvez également retourner un pot de terre par dessus : l'orifice de drainage sert alors de bouche d'aération. Le pot doit être retiré dès l'apparition des premières feuilles.

Pour les plantes à feuillage persistant ou qui fleurissent l'hiver, préférez une cloche transparente comportant un trou d'aération.

Pensez dès lors à conserver vos bouteilles en plastique transparent qui serviront de cloches : découpez les fonds, posez-les sans les trouser au début et trouez-les après quelque temps pour habituer progressivement vos plantes à résister au froid.

Pour plus de protection, les pots en terre, cloches ou fonds de bouteilles peuvent être remplis de paille ou de feuilles mortes.

➤ **Protection des racines : réaliser un buttage et/ou un paillis**

Le buttage consiste à relever la terre en forme de butte au pied des plantes pour protéger leurs racines du froid hivernal. Cette technique est pratiquée surtout pour les rosiers, certaines plantes vivaces* fragiles et les légumes à tiges ou à bulbes (asperges, artichauts, poireaux, cardons, etc.).

Le buttage peut être complété d'un paillis constitué d'une couche de feuilles mortes, branchages, écorces, paille ou encore de terreau.

Les paillis doivent être aérés régulièrement après les pluies pour éviter les risques de pourrissement. Le tapis doit être suffisamment épais pour qu'en cas de pluie ou de neige, la première couche de feuilles reste au sec. Il faut également penser à mettre un poids pour éviter que tout s'envole.

**Les plantes vivaces sont toutes les plantes qui vivent plus de deux ans dans votre jardin, il en existe des centaines de variété.*

➤ **Pense-bête jardin...**

- Taillez arbres et arbustes avant l'arrivée du froid. Si votre jardin est très venté, taillez légèrement le haut des rosiers.
- Secouez la neige des arbustes à feuillage persistant : elle maintient sur les feuilles des températures proches de 0°C qui peuvent les brûler.
- N'arrosez jamais vos plantes lorsqu'il gèle surtout si elles sont en bac : la pression exercée par l'eau gelée sur les racines y est encore plus importante.

➤ **Arracher les plantes bulbeuses fragiles**

Les plantes bulbeuses ou tubéreuses qui résistent mal à l'humidité, comme les dahlias, cannas, glaïeuls, ou les bégonias, doivent être recouvertes par un bon paillage (terreau sableux par exemple) mais peuvent être aussi déterrées pour passer l'hiver dans un endroit sec et relativement frais.

Quand les feuilles ont disparu après les premières gelées, les souches sont arrachées puis placées dans des cageots à l'intérieur d'un local ou d'un garage, à l'abri du gel. Vous pourrez les replanter au printemps, quand les gelées seront passées.



La recette de Maryvonne

Poulet au lait

Une recette un peu bizarre, mais succulente, à essayer absolument !

Coût de la recette :

€ € €

Niveau de difficulté :

👍 👍 👍

Temps de cuisson :

🕒 90 min

Ingrédients

Pour 4 personnes :

- 1 poulet fermier ou bio de 1,5 kg
- 600 ml de lait
- 115 g de beurre
- Sel et poivre noir fraîchement moulu
- Huile d'olive
- 1/2 bâton de cannelle
- Les feuilles d'une belle botte de sauge
- Les zestes de 2 citrons
- 10 gousses d'ail avec leur peau



Préparation

- 1_ Préchauffez le four à 190° C (thermostat 6) et prenez une cocotte de la taille de la volaille.
- 2_ Salez, poivrez le poulet et faites-le dorer dans le beurre additionné d'un peu d'huile d'olive. Mettez-le en attente dans un plat et videz la cocotte de la graisse, mais ne la lavez pas pour conserver les sucs de cuisson : ce sont eux qui donneront à la sauce tout son goût.
- 3_ Remettez la volaille dans la cocotte, puis ajoutez tous les autres ingrédients.
- 4_ Enfournuez 90 minutes. Pensez à arroser de temps en temps. La légère acidité du citron va faire cailler le lait, donnant une sauce absolument succulente.
- 5_ Pour servir, prélevez les cuisses, les ailes et répartissez-les dans 4 assiettes.
- 6_ Nappez avec la sauce granuleuse et parfumée.
- 7_ Accompagnez d'une bonne purée de pommes de terre réalisée au pilon manuel, mettant ainsi, en valeur les morceaux à peine écrasés. Quel délice pour les "papilles" et les "mamilles".

Bon appétit !



VOTRE RECETTE ICI

Si vous aussi vous souhaitez, diffuser votre recette (avec photo), merci de l'adresser à la Mairie ou sur le site : www.villetaden.com, onglet contact / service communication.





G. Boissière

Qui fera la plus belle déco extérieure de Noël pour ce 4^e concours ?

Comme les années précédentes, les élus de la commission communication proposent à tous les tadennais de participer à un concours d'illuminations de Noël afin de rendre notre commune plus colorée et accueillante pendant la période des fêtes de fin d'année.

Ce concours est ouvert à tous les particuliers domiciliés sur le territoire communal, locataires ou propriétaires et est destiné à récompenser les plus belles réalisations.

Cette année pour simplifier, le concours se portera uniquement sur une seule catégorie :

Maison et jardin (balcons, portes et fenêtres, arbres, haies, pots,...), le tout visible de la rue.

Comme les autres années, le jury ne

rentrera pas dans les propriétés, vos décorations et illuminations devront obligatoirement être visibles de la rue.

Le concours se déroule tout le mois de décembre, avec passage du jury entre le lundi 16 et le dimanche 29 décembre 2013. Dans un souci d'organisation, vous ne serez pas averti au préalable du jour de passage du jury.

Les candidats s'engagent à maintenir les illuminations de 18 h à 23 h pendant la période fixée.

L'inscription est obligatoire pour y participer, les candidats peuvent retirer un coupon à la mairie ou s'inscrire en ligne sur le site de la Ville dès maintenant.

Les prix seront remis à l'occasion de la cérémonie des Voeux le 8 Janvier 2014.

**Clôture des inscriptions
le vendredi
13 décembre à 15 h.**

**Noël
c'est une fois
par an !**



Nom* :

Téléphone* (fixe ou portable) :

Prénom* :

Adresse* :

E-mail :

*Infos obligatoires, merci d'écrire lisiblement.